

GROUPE TITEL
Société par actions simplifiée
au capital de 6 606 000 euros
Siège social : ZI de Ladoux
Rue Bleue, 63118 CEBAZAT
388 386 286 RCS CLERMONT-FERRAND



**RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION SUR LA GESTION DU GROUPE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2026**

COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport de gestion consolidé est établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et L. 233-26 du Code de commerce et au règlement ANC n° 2024-05 relatif aux comptes consolidés.

Nous vous rappelons que le groupe TITEL est organisé autour de la société GROUPE TITEL, société mère, qui détient le contrôle de l'ensemble des filiales opérationnelles intégrées globalement dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation comprend actuellement les entités suivantes :

- AT COBRA,
- SCI CHRISTELLE,
- SNC FLORE,
- LABO FRANCE,
- LABORATOIRE PERFORMANCE HABITAT,
- SODEVI,
- SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN,
- LABO ESPAGNE,
- LABO PORTUGAL.

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de consolidation n'a pas connu d'évolution, à l'exception de la SCI CHRISTELLE pour laquelle le Groupe a acquis 5% supplémentaires suite à une cession de parts intervenue aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement du Puy-de-Dôme le 29 décembre 2025.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice.

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un environnement économique caractérisé par un durcissement du marché en raison notamment d'un secteur de la construction en difficulté et d'une hausse générale des coûts (matières premières, transport, etc). Dans ce contexte, le groupe TITEL a poursuivi sa stratégie de développement fondée sur :

- Le renforcement de ses positions sur ses marchés historiques ;
- L'optimisation de ses outils industriels et logistiques ;
- La poursuite des investissements ;
- L'intégration progressive des enjeux environnementaux et climatiques dans la gestion opérationnelle.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 59 583 K€ en 2025, contre 58 705 K€ en 2024, soit une progression d'environ 1,5 % sur l'exercice. Le résultat d'exploitation atteint 7 146 K€ en 2025, contre 7 048 K€ en 2024, soit une hausse quasiment identique à celle du chiffre d'affaires d'environ 1,4 %.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 4 320 K€ en 2025, contre 4 189 K€ en 2024, soit une progression d'un peu plus de 3 %. Cette évolution témoigne de la capacité du groupe à améliorer sa performance nette tout en poursuivant ses investissements.

La valeur nette comptable des immobilisations s'élève à 22 161 K€ au 31 décembre 2025, en hausse d'environ 2 % par rapport aux 21 708 K€ constatés au 31 décembre 2024, sous l'effet de la poursuite des programmes d'investissement. Les capitaux propres consolidés atteignent 77 050 K€ au 31 décembre 2025. L'endettement financier brut ressort à 4 425 K€, tandis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) s'élèvent à 54 925 K€, dont 37 222 K€ de valeurs mobilières de placement (33 222 K€ en 2024, soit +12 %). La structure financière du groupe demeure ainsi très solide. La combinaison d'un endettement financier limité et d'une trésorerie de 54 925 K€ se traduit par une position nette de trésorerie positive, qui confère au groupe une marge de manœuvre confortable pour financer ses investissements et ses projets de développement.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

Au titre des perspectives d'avenir, il convient de noter qu'à fin mai 2026, le chiffre d'affaires de la principale filiale du Groupe, à savoir LABO FRANCE, est en progression de 265 K€ (+1,8%), et nous observons par ailleurs une belle progression du chiffre d'affaires à mi-juin 2026, ce qui est beaucoup mieux que 2025 à la même période. Malgré le contexte difficile, plusieurs actions ont été mises en place (animation, concours) pour aider les commerciaux à faire face à la hausse des prix du carburant. La marge à fin mai se maintient mais la hausse des achats devrait surtout se faire sentir sur juin et juillet 2026.

Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe TITEL ne mène pas de programmes de recherche et développement au sens strict des normes comptables, mais conduit des actions continues d'innovation et d'amélioration de ses produits, services et procédés industriels.

Ces actions portent notamment sur l'optimisation des procédés de production et de logistique, l'amélioration de la qualité et de la performance des produits et la réduction de l'empreinte environnementale des activités.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Vous trouverez ci-après l'organigramme du groupe au 31 décembre 2025, traçant le périmètre de consolidation.

Variation de périmètre intervenue en 2025 :

- ***Acquisitions***

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2025, Monsieur Isidore FARTARIA a cédé les 1 482 parts sociales qu'il détenait dans la SCI CHRISTELLE au profit de LABO FRANCE, de sorte que cette dernière détient désormais 20,83% du capital social de ladite société.

- **Opérations de fusions**

NEANT

- **Sortie de périmètre**

NEANT

- **Périmètre**

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	% DE CONTROLE	% D'INTERET
SAS SODEVI Rue Orange – Z.I. de Ladoux 63100 CEBAZAT	93,8 %	67,7 %
SAS SODEVI HYGIENE ET SECURITE Rue Orange – Z.I. de Ladoux 63100 CEBAZAT	100 %	89,1 %
SAS LABO FRANCE Rue Bleue – ZI de Ladoux 63118 CEBAZAT	56,4 %	56,4 %
SAS LABORATOIRE PERFORMANCE HABITAT 225, Route des Vimes – RD 45 Bas du Bourg 24380 LACROPTTE	58,7 %	58,7 %
SAS AT COBRA Lacropte 24380 VERGT	91 %	87,2 %
SA LABO ESPAGNE Poligono Industrial – Massamagrell 46138 RAFELBUNOL (Espagne)	90 %	81,3 %
SA LABO PORTUGAL ZI Lote – 37 rua de Franca 430028 MARINHA GRANDE (Portugal)	90 %	81,3 %
S.C.I. CHRISTELLE Rue Bleue – Z.I. de Ladoux 63100 CEBAZAT	100 %	90,9 %
SNC FLORE 3 avenue Auguste Rouzaud 63130 ROYAT	100%	67,3 %

FAITS SIGNIFICATIFS

Les faits marquants de l'exercice 2025 sont :

Comparabilité des comptes :

Aucun évènement spécifique ne doit être pris en compte afin d'apprécier les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par rapport à ceux de l'exercice précédent. Il faut cependant noter que le règlement ANC 2024-05 a modifié le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Groupe a retraité les colonnes comparatives au 31 décembre 2024 afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prescrits par le règlement.

Dividendes :

- La société LABO FRANCE a réalisé une distribution de dividendes sur l'exercice 2025 à hauteur de 1 400 000 euros.

Investissements / Financements / Stratégie :

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, les branches d'activités « Industrie » et « Hygiène et entretien » ont été scindées et sont désormais exploitées par deux entités juridiques distinctes. Nous constatons d'ailleurs une baisse du chiffre d'affaires sur la branche industrie, avec un recul d'environ 581 k€ en 2025, alors que le chiffre d'affaires s'est amélioré sur l'autre branche depuis la filialisation de l'activité.
- Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2026, la collectivité des associés de la société LABO FRANCE a autorisé sa Présidente à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit de certains salariés nommément désignés. Sur le fondement de cette autorisation, la Présidente a arrêté un règlement de plan d'attribution gratuite d'actions, fixant les modalités, conditions d'attribution, périodes d'acquisition et de conservation. Le plan d'attribution porte sur les exercices 2026, 2027 et 2028, chaque exercice donnant lieu, sous réserve de la réalisation de conditions de performance prédéfinies, à la constitution éventuelle d'une enveloppe annuelle d'actions gratuites. Les bénéficiaires du plan sont le directeur commercial de la Société et les directeurs régionaux des ventes, sous réserve des conditions d'ancienneté prévues au règlement visé ci-dessus.
- La société SCI CHRISTELLE a achevé les travaux de réfection du siège social du Groupe et les locaux qui étaient occupés par le personnel administratif durant les travaux sont désormais loués à des tiers.

EFFECTIF

Effectif moyen total 2025 : 490 personnes

Effectif moyen total 2024 : 494 personnes

Effectif moyen total 2023 : 426 personnes

RESULTATS DU GROUPE

Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, **le chiffre d'affaires** s'est élevé à 59 583 K€ contre 58 705 K€ en 2024.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 693 K€ contre 1 252 K€ en 2024.

Le montant des achats de marchandises et de matières premières s'élève à 11 261 K€ contre 11 461 K€ en 2024.

Le montant des charges de personnel s'élève à 29 656 K€ contre 29 815 K€ en 2024, charges sociales comprises.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9 212 K€ contre 8 740 K€ en 2024.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 005 K€ contre 977 K€ en 2024.

Le montant des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'élève à 1 996 K€ contre 1 915 K€ en 2024.

Le résultat d'exploitation (avant dépréciation des écarts d'acquisitions) ressort pour l'exercice à 7 146 K€ contre 7 048 K€ lors de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat financier de 1 609 K€,
- d'un résultat exceptionnel nul,
- d'un impôt sur les sociétés de 1 999 K€,
- du résultat des sociétés intégrées est de 6 756 K€,

Après retraitement des intérêts minoritaires d'un montant de 2 436 K€, le résultat de consolidation est bénéficiaire et s'établit à 4 320 K€ contre 4 189 K€.

En conclusion, nous souhaitons que les éléments contenus dans ce rapport recueillent votre approbation lors du vote auquel il sera soumis.

Le Président
Monsieur Kévin FARTARIA



GROUPE TITEL
Z.I. de Ladoux
Rue Bleue - BP 70051
63118 CÉBAZAT



RAPPORT ANNUEL

Exercice 2025

Comptes consolidés préparés conformément aux règles françaises



A.	BILAN CONSOLIDE	4
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR NATURE DE CHARGES.....	5
C.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	6
D.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	7
E.	NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	8
	NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS PERTINENTS DE LA PERIODE	8
	<i>Faits pertinents</i>	8
	<i>Transition climatique</i>	8
	NOTE 2. METHODES COMPTABLES.....	9
	<i>Base de préparation des comptes</i>	9
	<i>Changements comptables</i>	9
	<i>Changement de réglementation</i>	9
	a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025	10
	b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025.	10
	c. Impact de la présentation de la charge d'amortissement des frais d'emprunt.....	10
	<i>Conversion des opérations en devises</i>	10
	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes	10
	Transactions et soldes	10
	Conversion des comptes des filiales en devises.....	11
	NOTE 3. ESTIMATIONS, JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS ET FACTEURS DE RISQUES	11
	<i>Risque de taux</i>	11
	<i>Risque devises</i>	11
	<i>Risques de contrepartie</i>	11
	<i>Gestion des covenants / clauses de défaut</i>	12
	NOTE 4. METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
	NOTE 5. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	14
	NOTE 6. DEPRECIATIONS DE L'ACTIF.....	14
	NOTE 7. ECARTS D'ACQUISITION.....	16
	NOTE 8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
	NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
	NOTE 10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22
	NOTE 11. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	22

NOTE 12. STOCKS ET EN-COURS	23
NOTE 13. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	24
NOTE 14. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	25
NOTE 15. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES.....	25
NOTE 16. CAPITAL SOCIAL, RESULTAT PAR ACTIONS, PLANS D'OPTIONS ET DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS	26
NOTE 17. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS.....	27
<i>Provisions pour risques et charges</i>	27
<i>Engagements de retraite et avantages similaires</i>	27
<i>Passifs éventuels</i>	27
NOTE 18. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	29
NOTE 19. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	30
NOTE 20. AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION.....	30
NOTE 21. IMPOTS DIFFERES	31
NOTE 22. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	32
NOTE 23. INFORMATION SECTORIELLE ET RECONNAISSANCE DES PRODUITS	33
NOTE 24. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	34
NOTE 25. PERSONNEL ET EFFECTIFS	34
NOTE 26. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	35
NOTE 27. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	35
NOTE 28. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	36
NOTE 29. IMPOTS SUR LES RESULTATS	36
NOTE 30. ENGAGEMENTS	37
NOTE 31. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	37
<i>Transactions avec les parties liées</i>	37
<i>Rémunérations des organes de direction</i>	37
NOTE 32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37
NOTE 33. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	38

A. Bilan consolidé

	Notes	Au 31-12	
En milliers d'euros		2025	2024
Immobilisations incorporelles	8	988	646
<i>dont Ecarts d'acquisition positifs</i>	7	590	363
<i>Immobilisations corporelles</i>	6	17 061	15 736
<i>Immobilisations financières</i>	10	4 112	5 327
Titres mis en équivalence	11		
Actif immobilisé	5	22 161	21 708
Stocks et en-cours	12	4 329	4 335
Clients et comptes rattachés	13	9 159	9 094
Autres créances et comptes de régularisation	14,21	1 930	1 702
Valeurs mobilières de placement	15	37 222	33 222
Disponibilités	15	17 703	16 243
Actif circulant		70 343	64 596
Total de l'actif		92 505	86 304

	Notes	Au 31-12	
En milliers d'euros		2025	2024
Capital social	16	6 606	6 606
Primes		2 584	2 584
Réserves et résultat consolidés		38 783	35 029
Autres		-	-
Capitaux propres- Part du groupe		47 973	44 220
Intérêts minoritaires		29 076	27 279
Total - Capitaux propres		77 050	71 498
Provisions	17	528	461
Emprunts et dettes financières	18	4 425	3 594
Fournisseurs et comptes rattachés	19	2 317	2 399
Autres dettes et comptes de régularisation	20,21	8 184	8 351
<i>dont Ecarts d'acquisition négatifs</i>	5		
Total des dettes		14 927	14 345
Total du passif		92 505	86 304

B. Compte de résultat consolidé par nature de charges

En milliers d'euros	Notes	2025	Publié 2024
Chiffre d'affaires	23	59 583	58 705
Autres produits d'exploitation	24,26	693	1 253
Achats consommés		-11 261	-11 462
Charges de personnel	25	-29 656	-29 816
Autres charges d'exploitation		-9 212	-8 740
Impôts et taxes		-1 005	-977
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26	-1 996	-1 915
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		7 146	7 048
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	5		
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	5		
Résultat d'exploitation		7 146	7 048
Charges et produits financiers	27	1 609	1 536
Charges et produits exceptionnels	28	-	6
Impôts sur les résultats	29	-1 999	-1 984
Résultat net des entités intégrées		6 756	6 606
Résultat net lié aux entités mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 756	6 606
Revenant :			
	Résultat net part du groupe	4 320	4 189
	Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	2 436	2 417

C. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

2025

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Autres	Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société	Total Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total - Capitaux propres
Ouverture	6 606	2 584	35 029	-		44 220	27 279	71 498
Variations en capitaux propres			0			0		0
Résultat de l'exercice					4 320	4 320	2 436	6 756
Dividendes (-)			-			-	-611	-611
Mouvements sur le capital	-113		-454			-566		-566
Variation des taux de change	-		-	-	-	-		-
Autres mouvements	113		-113			0	-2	-2
Retraitements de nature fiscale								
Incidences des éléments de capitaux propres								
Variations de périmètre			-0			-0	-25	-25
Total	6 606	2 584	34 463	-	4 320	47 973	29 076	77 050

2024

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Autres	Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société	Total Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total - Capitaux propres
Ouverture	6 606	2 584	30 840			40 031	25 477	65 508
Variations en capitaux propres			-			-		-
Résultat de l'exercice					4 189	4 189	2 417	6 606
Dividendes (-)			0			0	-616	-616
Mouvements sur le capital			-			-		-
Variation des taux de change	-		-	-	-	-		-
Autres mouvements								
Retraitements de nature fiscale								
Incidences des éléments de capitaux propres								
Variations de périmètre								
Total	6 606	2 584	30 840	-	4 189	44 220	27 279	71 498

D. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	2025	2024
Résultat net des entités intégrées	6 756	6 606
Amortissements	1 303	1 326
Dépréciations et provisions nettes	57	-409
Variation des impôts différés	16	-17
Plus-values de cession	1	8
Autres	-7	-
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 369	7 514
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 125	
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	6	-195
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	-134	-161
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	-41	623
Créances et dettes d'exploitation fiscales (hors IS) et sociales	-131	391
Incidence de la variation nette des autres débiteurs	14	6
Incidence de la variation des autres créditeurs	199	22
Incidence de la variation de l'impôt sur le résultat	-106	102
Variation du besoin en fonds de roulement	-193	788
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 933	8 302
Acquisition d'immobilisations	-2 776	-4 345
Cession d'immobilisations	5	10
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	1 225	527
Incidence des variations de périmètre	-580	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-2 126	-3 808
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-611	-616
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Réduction de capital en numéraire	-566	-
Emissions d'emprunts	2 019	1 712
Remboursement d'emprunts	-1 150	-744
Autres opérations de financement	-2	32
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	-310	384
Incidences des variations de taux de change	-	-
Variation de trésorerie	5 497	4 878
Trésorerie à l'ouverture	49 424	44 546
Trésorerie à la clôture	54 921	49 424
Trésorerie active	49 465	44 546
Concours bancaires	-41	-
Trésorerie à l'ouverture	49 424	44 546
Trésorerie active	54 925	49 465
Concours bancaires	-4	-41
Trésorerie à la clôture	54 921	49 424

E. Notes aux comptes consolidés

Note 1. Informations générales et faits pertinents de la période

La société et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») interviennent principalement dans la chimie en proposant différentes gammes de produits répondant à divers corps de métier.

L'activité du groupe s'articule autour de 3 grands domaines : l'industrie, le bâtiment et l'hygiène avec une présence en France métropolitaine, en Espagne, au Portugal et en Outre-Mer.

Les comptes consolidés ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Faits pertinents

2025 est une année de transition et de structuration du Groupe.

Les comptes de 2025 sont très similaires à ceux de 2024. Légère Croissance du Chiffre d'Affaire, du Résultat d'exploitation et du Résultat Net.

La société Sodevi a été scindée en deux : Sodevi Industrie et Sodevi Hygiène et Environnement pour permettre une meilleure lisibilité des activités de ces 2 business Units.

Transition climatique

Le GROUPE TITEL est présent sur 5 sites géographiques dont deux sont presque intégralement concernés par des seules opérations de distribution. de stockage et assez rarement de reconditionnement.

Sur les autres lieux d'implantation où des activités de fabrication sont réalisées, à plus ou moins grande échelle, les aspects de protection de l'environnement sont déclinés sous 7 thèmes différents :

1. Protection de l'air ambiant et du climat, mise en œuvre à l'aide de bras d'aspiration sur certains postes de fabrication et de conditionnement, reliés à des centrales de traitement de l'air munis de filtres à charbon actif régulièrement changés. Des surveillances en interne comme en externe sont faites périodiquement pour vérifier si les émissions polluantes ne dépassent pas les seuils prescrits par notre arrêté préfectoral.
2. Gestion des eaux usées, principalement des eaux de rinçage des cuves de fabrication. Sur notre site principal, nous avons créé une station de traitement des eaux usées. Celle-ci nous permet de traiter par coagulation/floculation tous nos effluents et de nous conformer avec les exigences de notre arrêté préfectoral en matière de rejet d'eaux résiduaires et avec notre arrêté de rejet des eaux usées avec Clermont-Métropole.
3. Gestion des déchets, nos différents sites réalisent un tri des déchets en perpétuelle amélioration
 - Ménagers collectés par la Commune :
 - Industriels récupérés par des organismes agréés : ces déchets sont ensuite recyclés, valorisés ou enfouis s'ils sont Inertes.
 - Dangereux récupérés par des organismes agréés : les filières de valorisations sont privilégiées. Le cas échéant, c'est la valorisation énergétique qui est choisie.
4. Protection et assainissement du sol, les infiltrations polluantes sont prévenues par la réalisation de sols incombustibles et imperméables. Nos cuves de stockage sont aériennes et munies de bacs de rétention. Une étude récente avec 20 forages autour du site de Ladoux n'a montré aucune trace de polluants.

5. Protection de la biodiversité et du paysage, tous nos sites font l'objet d'une attention particulière concernant l'intégration dans le paysage.
6. Recherche et développement, les aspects environnementaux sont au cœur de nos programmes de recherche en substituant des produits dangereux par des produits non dangereux plus respectueux de l'environnement.
7. Autres activités de protection de l'environnement, lors de toutes nos actions pour limiter, réduire nos impacts sur l'environnement. nous incluons l'ensemble du personnel dans la démarche. Cela passe par des actions de formation et la préparation à la norme ISO 14001. Nous renforçons notre démarche RSE. avec la mise en place du bilan carbone, du décret tertiaire (réduction des consommations d'énergie de nos bâtiments) et l'élaboration du rapport de durabilité (CSRD).

À la clôture 2025, le Groupe n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

Note 2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après pour les principes généraux et dans les notes relatives aux comptes pour les principes applicables. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Changements comptables

Néant

Correction d'erreur

Néant

Changement de réglementation

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- élargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative aux regroupements entre entités sous contrôle commun »,
- supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence », placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour le remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence qui inclut tous les éléments liés à ces entités (quote-part de résultat mais aussi les dotations sur écarts – et prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Ecarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulé « Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».

Le Groupe a également retraité les colonnes comparatives au 31 décembre 2024 afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prescrits par le règlement.

Le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

- la redéfinition du résultat exceptionnel, en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01 ;

- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat d'exploitation ou financier d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Au 31 décembre 2024 les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 10 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 18 K€.

Au 31 décembre 2025 les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 5 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Autres charges d'exploitation » pour 6 K€

Cessions d'immobilisations financières :

Au 31 décembre 2024 les cessions d'immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 500 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 550 K€.

Au 31 décembre 2025 les cessions d'immobilisations sont inférieures à 1 K€.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025.

La suppression de la technique des transferts de charge entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation » dans d'autres poste de charges. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 444 K€

c. Impact de la présentation de la charge d'amortissement des frais d'emprunt

Le Groupe n'est pas concerné par ce changement

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Note 3. Estimations, jugements comptables déterminants et facteurs de risques

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment :

- les écarts d'acquisition,
- les immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- les impôts différés actifs,
- les indemnités de départ à la retraite,
- les provisions.

Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes...

Risque de taux

L'endettement du Groupe est très faible, et à taux fixe.

Les placements sont à capital garanti.

Risque devises

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée. Une part non significative des achats est réalisée en devise.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

Le Groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

Le Groupe place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières ayant de très bonnes notations (c'est-à-dire > AA-). Le Groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles.[]

Gestion des covenants / clauses de défaut

Néant

Note 4. Méthodes et périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Nom des sociétés	Siren ou Pays	31/12/2025 Méthode d'intégration	31/12/2025 Pourcentage de contrôle	31/12/2025 Pourcentage d'intérêt	31/12/2024 Méthode d'intégration	31/12/2024 Pourcentage de contrôle	31/12/2024 Pourcentage d'intérêt
GROUPE TITEL	388 386 286	Mère	100.0%	100.0%	Mère	100.0%	100.0%
A.T.COBRAS.A	401 725 114	I.G	91.0%	87.2%	I.G	91.0%	87.2%
SCI CHRISTELLE	327 034 948	I.G	100.0%	90.9%	I.G	96.3%	88.8%
SNC FLORE (PRINCESSE FLORE HOTEL)	434 688 123	I.G	100.0%	67.3%	I.G	100.0%	67.3%
LABO FRANCE	320 461 726	I.G	56.4%	56.4%	I.G	56.4%	56.4%
L.P.H. LABORATOIRE PERFORMANCE HABITAT	324 095 306	I.G	58.7%	58.7%	I.G	58.7%	58.7%
SODEVI	331 803 056	I.G	93.8%	67.7%	I.G	93.8%	67.7%
S.A. LABO ESPAGNE	Espagne	I.G	90.0%	81.3%	I.G	90.0%	81.3%
S.A. LABO Portugal	Portugal	I.G	90.0%	81.3%	I.G	90.0%	81.3%
SODEVI H.E SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN(SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN)	934 766 684	I.G	100.0%	89.1%	I.G	100.0%	89.1%

Les variations de périmètre sont les suivantes :

Acquisitions

Le Groupe a acquis les 5% restants de la SCI Christelle.

Cessions

Néant

Fusions

Néant

Note 5. Etat de l'actif immobilisé

Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
			Cessions	Mises au rebut			
Ecarts d'acquisition positifs	2 364		-		227		2 591
Frais de développement	31		-				31
Solutions informatiques	1 852	225	-				2 077
Marques, licences et brevets	4	-	-				4
Autres immobilisations incorporelles et avances	8	-	-				8
Immobilisations incorporelles brutes	4 258	225	-		227		4 710
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>							
Terrains et constructions	17 575	1 443	-			839	19 857
Véhicules, matériels et outillages	5 147	39	-13			82	5 255
Mobiliers, agencements et installations	10 629	1 026	0	-24		27	11 657
Autres immobilisations corporelles et avances	4 141	16	-			-948	3 209
Immobilisations corporelles valeurs brutes	37 491	2 524	-13	-24		-	39 978
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>							
Titres de participations non consolidées	66	250	-0		-250		66
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	5 271	-1 225	-0				4 046
Immobilisations financières valeurs brutes	5 337	-974	-0		-250		4 112
Immobilisations valeurs brutes	47 086	1 775	-13	-24	-23	-	48 801

Tableau des amortissements

En milliers d'euros	Mode d'amortissement	Durée d'utilisation	01/01/2025	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
				Dotations	Cessions			
Ecarts d'acquisition amortissements			-2 001		-			-2 001
Frais de développement amortissements			-31		-			-31
Solutions informatiques amortissements			-150	-27	-			-177
Marques, licences et brevets amortissements	Linéaire	3 à 5 ans	-1 429	-84	-			-1 513
Autres immobilisations incorporelles et avances amortissements			-	-	-			-
Immobilisations incorporelles amortissements			-3 612	-111	-			-3 722
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>								
Terrains et constructions amortissements			-8 761	-591	-			-9 352
Véhicules, matériels et outillages amortissements	Linéaire	2 à 10 ans	-4 438	-177	7			-4 608
Mobiliers, agencements et installations amortissements	Linéaire	2 à 10 ans	-8 556	-424	24			-8 956
Autres immobilisations corporelles et avances amortissements			-	-	-			-
Immobilisations corporelles amortissements			-21 755	-1 193	31	-		-22 917
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>								
Immobilisations amortissements			-25 367	-1 303	31	-		-26 639

Note 6. Dépréciations de l'actif

En milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Ecarts d'acquisition dépréciations						
Frais de développement dépréciations						
Solutions informatiques dépréciations						
Marques, licences et brevets dépréciations						
Autres immobilisations incorporelles et avances dépréciations	-					-
Immobilisations incorporelles dépréciations	-					-
Terrains et constructions dépréciations						
Véhicules, matériels et outillages dépréciations						
Mobiliers, agencements et installations dépréciations						
Autres immobilisations corporelles et avances dépréciations						
Immobilisations corporelles dépréciations	-					-
Titres de participations non consolidées dépréciations						
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières dépréciations	-10		10			-
Immobilisations financières dépréciations	-10		10			-
Stocks et en-cours dépréciations	-74	-134	74			-134
Clients dépréciations	-468	-368	330			-506
Autres créances et comptes de régularisation dépréciations	-11		2			-9
Valeurs mobilières de placement dépréciations						
Actif circulant dépréciations	-553	-501	406			-649

Note 7. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

a. Durée d'utilisation

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique,

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux - juridiquement protégés - non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

b. Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

c. Affectation

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau des secteurs d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités.

d. Cession

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Ecarts d'acquisition valeurs brutes	2 364			227		2 591
Ecarts d'acquisition amortissements et dépréciations	-2 001					-2 001
Ecarts d'acquisitions positifs nets	363			227		590

L'acquisition des 5% restants de la SCI Christelle a conduit à la constatation d'un écart de d'acquisition de 227 K€.

En application du règlement n°2015-07 du 23 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.), le Groupe a analysé la durée d'utilisation des écarts d'acquisition positifs présents au 1er janvier 2016 et non encore amortis. Il en a conclu que ladite durée d'utilisation n'était pas limitée ; l'amortissement des écarts d'acquisition aurait dû être arrêté à l'ouverture de l'exercice et une méthode de test annuel de dépréciation définie.

Néanmoins, par simplification et conformément à l'option ouverte par le règlement A.N.C., le Groupe a décidé de poursuivre l'amortissement des écarts d'acquisition, selon le plan d'amortissement initial.

Seuls les écarts d'acquisition significatifs sont maintenus à l'actif, à défaut, ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Aucune perte de valeur au 31 décembre 2025 n'a été identifiée sur l'écart d'acquisition résiduel non amorti sur la S.C.I. CHRISTELLE.

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable au rachat de minoritaires postérieurs à la prise de contrôle d'une société immobilière.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels leurs performances sont suivies à savoir, dans le cas du Groupe, en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité.

La valeur actuelle des groupes d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Aucune charge de dépréciation n'a été constatée sur l'exercice

2025.

Note 8. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation. Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Marques et licence

Les licences (y compris celles provenant de regroupement d'entités) ont une durée d'utilisation limitée (car elles sont régulièrement entretenues). L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée (entre 15 et 20 ans).

Les marques (y compris les marques provenant de regroupement d'entités) n'ont pas de durée d'utilisation limitée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties. Elles font l'objet de tests de dépréciation.

Les dépenses ultérieures sur les marques sont comptabilisées directement en charges.

Solutions informatiques

Les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les solutions produites (développées par l'entité, comme les sites marchands par exemple) sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définies à l'article 611-3 du règlement ANC 2014-05 relatif au plan comptable général (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation). Lorsqu'un logiciel acquis doit être adapté pour répondre à des besoins spécifiques du Groupe, les travaux de développement sont inscrits à l'actif à leur coût de production dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères d'activation.

Lorsque ces développements sont réalisés à partir d'une solution informatique mise à disposition via un droit d'accès (mode « Saas ») :

- le coût de l'abonnement aux services d'accès du ou des logiciels est reconnu en charges au fur et à mesure de la réalisation de la prestation continue ;
- les coûts de mise en œuvre du contrat (configuration, adaptation, interfaces, paramétrage...) sont activés.

Les dépenses d'étude préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses postérieures à la mise en service des sites internet sont comptabilisées également en charges (mise à jour graphique, par exemple), sauf si elles ne sont pas liées à la simple exploitation du site mais permettent de l'améliorer (adjonction de fonctions nouvelles, par exemple). Ces solutions informatiques sont amorties sur la durée d'utilisation estimée (entre 3 et 5 ans).

Frais de développement

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif et sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée (qui n'excède généralement pas 3 ans).

Fonds de commerce

Les fonds de commerce considérés à durée de vie illimitée ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016 et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Frais de développement valeurs brutes	31					31
Solutions informatiques valeurs brutes	1 852	225	-			2 077
Marques, licences et brevets valeurs brutes	4	-	-			4
Autres immobilisations incorporelles et avances valeurs brutes	8	-				8
Immobilisations incorporelles brutes	1 894	225	-			2 119
Frais de développement amortissements et dépréciations	-31					-31
Solutions informatiques amortissements et dépréciations	-150	-27				-177
Marques, licences et brevets amortissements et dépréciations	-1 429	-84	-			-1 513
Autres immobilisations incorporelles et avances amortissements et dépréciations	-	-				-
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	-1 610	-111	-			-1 721
Frais de développement	-					-
Solutions informatiques	1 701	198	-			1 900
Marques, licences et brevets	-1 425	-84	-			-1 509
Autres immobilisations incorporelles et avances	8	-				8
VNC Autres immobilisations incorporelles	283	115	-			398

Note 9. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation. Les dépenses de gros entretien sont identifiées dès l'origine dans le coût de l'immobilisation, sous forme de composants. Il s'agit des dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les immobilisations acquises dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) sont comptabilisées au coût d'acquisition égal à la totalité du montant facturé, sans tenir compte de l'incitation financière reçue du fournisseur (cette dernière étant comptabilisée immédiatement en produit exceptionnel, en tant que produit de cession du dossier permettant au fournisseur d'énergie d'obtenir les CEE).

Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes

- Constructions : 10-20 ans,
- Matériel et outillages : 2- 10 ans,
- Véhicules : 2-10ans,
- Matériel informatique : 2-10 ans
- Mobilier, agencement et équipements : 2-10 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Dépréciations

Voir note 3

Contrats de location

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues en début de contrat sont lissées sur la durée du bail.

Les franchises, abandons de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs. sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes.

- le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Terrains et constructions valeurs brutes	17 575	1 443			839	19 857
Véhicules, matériels et outillages valeurs brutes	5 147	39	-13		82	5 255
Mobiliers, agencements et installations valeurs brutes	10 629	1 026	-24		27	11 657
Autres immobilisations corporelles et avances valeurs brutes	4 141	16	-		-948	3 209
Immobilisations corporelles valeurs brutes	37 491	2 524	-37			39 978
Terrains et constructions amortissements et dépréciations	-8 761	-591				-9 352
Véhicules, matériels et outillages amortissements et dépréciations	-4 438	-177	7			-4 608
Mobiliers, agencements et installations amortissements et dépréciations	-8 556	-424	24			-8 956
Autres immobilisations corporelles et avances amortissements et dépréciations		-	-			-
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	-21 755	-1 193	31			-22 917
Terrains et constructions valeurs brutes	8 814	852			839	10 505
Véhicules, matériels et outillages valeurs brutes	709	-138	-6		82	646
Mobiliers, agencements et installations valeurs brutes	2 072	602	-0		27	2 701
Autres immobilisations corporelles et avances valeurs brutes	4 141	16	-		-948	3 209
VNC Immobilisations corporelles	15 736	1 332	-6			17 061

Note 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

En milliers d'euros	01/01/2025	Résultat des mises en équivalence net des dividendes	Dividendes reçus des sociétés en équivalence	Augmentations et variations	Variations de périmètre	Divers autres mouvements	31/12/2025
Titres mis en équivalence							

Note 11. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondant à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe de l'entité mise en équivalence sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

Néant .

Note 12. Stocks et en-cours

méthode

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût d'acquisition des matières premières dont le cours fluctue tient compte des effets de couverture et du coût des couvertures. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Les coûts de production ne tiennent pas compte des coûts de sous-activité

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Matières premières	1 246	-5			1 241
Travaux en-cours					
Produits finis	22	-6			17
Stocks de marchandises	3 141	65			3 205
Actif circulant valeurs brutes	4 409	54			4 463
Matières premières dépréciations	-16	-28			-44
Travaux en-cours dépréciations					
Produits finis dépréciations					
Marchandises dépréciations	-58	-32			-90
Stocks et en-cours dépréciations	-74	-60			-134
Matières premières	1 230	-33			1 197
Travaux en-cours					
Produits finis	22	-6			17
Stocks de marchandises	3 083	33			3 116
Stocks et en-cours	4 335	-6			4 329

Note 13. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable, Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. La dépréciation tient compte de la partie couverte par l'assurance-crédit. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Clients valeurs brutes	9 524	103			9 627
Clients dépréciations	-468	-38			-506
Clients et comptes rattachés valeurs nettes	9 055	66			9 121
Factures à établir	38	-1			38
Clients et comptes rattachés	9 094	65			9 159

Note 14. Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2025
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	230	69				299
Créances sociales	9	17				26
Créances fiscales hors IS	428	-30				398
Etat, impôt sur les bénéfices	118	52				170
Impôts différés actif	252	-16		-55		181
Créances sur des parties liées	0	-0				-0
Autres créances	30	-14				15
Charges constatées d'avance et autres comptes de régularisation	635	205				840
Autres créances et comptes de régularisation	1 702	284		-55		1 930

En milliers d'euro	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2025
Autres créances et comptes de régularisation valeurs brutes	1 713	281		-55		1 939
Autres créances et comptes de régularisation dépréciations	-11	2				-9
Autres créances et comptes de régularisation	1 702	284		-55		1 930

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés.

Note 15. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Pour les valeurs mobilières de placement qui sont couvertes par des dérivés, il est tenu compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur l'instrument financier adossé dans le calcul des éventuelles dépréciations.

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2025
Valeurs mobilières de placement	33 222	4 000				37 222
Disponibilités	16 243	1 461				17 703
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	49 465	5 461				54 925

Note 16. Capital social, résultat par actions, plans d'options et de souscriptions d'actions

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

a. **Résultat par action De base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société et incluses dans les capitaux propres

b. **Résultat par action - Dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sur les titres de la société mère. Tous les plans émis par le Groupe sont attribués avec engagement de rachat de la part du Groupe à l'issue de la période de conservation. En conséquence, toutes les cessions aux salariés dans le cadre de ces plans sont traitées comme des cessions temporaires n'entraînant pas une perte de contrôle sur ces titres. Au moment du rachat par le Groupe des actions antérieurement attribuées aux salariés, la différence entre la valeur comptable consolidée de ces titres et leur prix de rachat aux salariés est constatée en charge et non en écart d'acquisition. Cette charge fait l'objet d'une provision dès qu'elle devient probable c'est-à-dire dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée des options est probable.

Le Groupe n'a distribué aucune action gratuite au cours de l'exercice mais a procédé au rachat d'actions de deux actionnaires.

Note 17. Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Engagements de retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Toutefois, la majeure partie des engagements de retraite supportée par le Groupe est constituée par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises. Il s'agit de régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat. Le groupe appliquant la méthode 2 (fondée sur IAS 19 dans sa version révisée en juin 2012), le coût des services passés, que les droits soient ou non acquis, est constaté immédiatement en compte de résultat et le rendement estimé des actifs de régime est calculé sur la base du taux d'actualisation retenu pour le calcul de la valeur actuelle de l'obligation.

Les régimes de retraite du groupe sont généralement partiellement financés par le versement de primes à des compagnies d'assurance de premier plan.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées sur la base d'hypothèses actuarielles. Le Groupe enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

Provisions pour risques et charges

Engagements de retraite et avantages similaires

Les engagements de retraite s'élèvent sont couverts intégralement par des fonds placés auprès d'une compagnie d'assurance de premier plan.

Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.

En milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions réglementées	-0	0	-				-0
Pensions et retraites	34		-34				-
Restructuration							
Autres provisions pour risques	427	191	-90				528
Autres provisions pour charges							
Provisions	461	191	-124				528
Exploitation		191	-124				
Financier							
Exceptionnel		0	-				
		191	-124				

Note 18. Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les dettes sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance.

A ce jour, aucun emprunt du Groupe est assorti de clause de remboursement en cas de non-respect d'objectifs définis.

Les coûts (frais et prime, le cas échéant) d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

La charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunts est comptabilisée en résultat financier.

En milliers d'euros	01/01/2025	Augmentations et variations	Remboursements	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Autres fonds propres						
Emprunts obligataires						
Emprunts bancaires	3 516	2 019	-1 150			4 385
Emprunts de crédit-bail						
Prêts participatifs	-	-				-
Autres emprunts et dettes assimilés	37	-2				35
Découverts bancaires	41	-37				4
Total Emprunts et dettes financières	3 594	1 981	-1 150			4 425

En milliers d'euros	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2025
Autres fonds propres				
Emprunts obligataires				
Emprunts bancaires	1 400	2 985		4 385
Emprunts de crédit-bail				
Prêts participatifs	-			-
Autres emprunts et dettes assimilés	35			35
Découverts bancaires	4			4
Total Emprunts et dettes financières	1 440	2 985		4 425

En milliers d'euros	Taux Fixe	Taux variable	31/12/2025
Autres fonds propres			
Emprunts obligataires			
Emprunts bancaires	4 385		4 385
Emprunts de crédit-bail			
Prêts participatifs		-	-
Autres emprunts et dettes assimilés		-	
Découverts bancaires		4	4
Total Emprunts et dettes financières	4 389	4	4 389

Note 19. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Dettes fournisseurs	2 156	-358			1 798
Fournisseurs factures non parvenues	243	276			520
Fournisseurs et comptes rattachés	2 399	-82			2 317

Note 20. Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Clients créditeurs, avances et acomptes	336	41			377
Dettes sociales	6 269	-82			6 186
Dettes fiscales hors IS	1 059	-61			997
Etat, impôt sur les bénéfices	184	-54			130
Impôts différés passif	55			-55	-
Dettes sur des parties liées	330	412		-325	417
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	85	-356		330	59
Autres dettes	16	-15	3	-3	1
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	18	-0			17
Ecart d'acquisition négatif					
Autres dettes et comptes de régularisation	8 351	-116	3	-53	8 184

Note 21. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Conformément à la réglementation, il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas si l'entité a supporté des pertes au cours des deux derniers exercices.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Le Groupe n'est pas concerné par l'imposition minimum mondiale issue du dispositif Globe de l'OCDE.

Le montant total des reports déficitaires en France non activés s'élève à 124 K€ au 31 décembre (370 K€ au 31 décembre N-1).

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Impôts différés actif	252	-16		-55	181
Impôts différés passif	55			-55	-
Impôts différés nets	196	-16		-	181

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Bases des impôts différés constatés en social					
Retraitements homogénéisation	247	15			262
Différences temporaires	-1 007	130			-877
Report fiscaux déficitaires	-15	15			-
Plafonnement des impôts différés					
Elimination des opérations internes		-108			-108
Base d'impôts	-775	52	0	0	-723
Impôts différés constatés en social					
Imposition différée sans base	3	-3		-	0
Retraitements homogénéisation	-62	-4		-	-66
Différences temporaires	252	-33			219
Report fiscaux déficitaires	4	-4			0
Plafonnement des impôts différés		-			
Elimination des opérations internes		27			27
Impôts différés	196	-16		0	181

Note 22. Instruments financiers

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier.

- le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier.

- le résultat des options de vente de titres couvrant le portefeuille de valeurs mobilières de placement est reconnu à la cession des valeurs et classé en résultat financier.

Le report/déport sur les dérivés de change ainsi que les primes et soultes versées sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier,

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée.

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

Au 31 décembre 2025 – comme au 31 décembre 2024 le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Note 23. Information sectorielle et reconnaissance des produits

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques sont regroupés dès lors qu'ils représentent moins de 10 % du total consolidé, étant alors considérés comme non significatifs. Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits à un client. La livraison a lieu lorsque les produits ont été expédiés à l'adresse indiquée, que le risque d'obsolescence et de perte a été transféré au grossiste et que ce dernier a accepté les produits conformément au contrat de vente.

Le Groupe est présent en France, Espagne et Portugal.

Note 24. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Production immobilisée et stockée	-4	1
Subventions	40	36
Autres produits d'exploitation	122	
Reprises de dépréciations et provisions	530	765
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	5	451
Autres produits d'exploitation	693	1 253

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Autres achats et charges externes	-8 713	-1 117
Autres charges	-493	-7 623
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	-6	
Autres charges d'exploitation	-9 212	-8 740

Note 25. Personnel et effectifs

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Salaires et traitements	-21 584	-21 220
Charges sociales	-7 524	-7 753
Participation des salariés	-549	-642
Charges de personnel	-29 656	-29 615

	2025
Cadres	57
Agents de maîtrise et techniciens	50
Employés et ouvriers	383
Effectifs par catégorie	490

Note 26. Amortissements et provisions

En milliers d'euros	2025	2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-111	-164
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-1 193	-1 162
Dotations aux amortissements	-1 303	-1 326
Dotations aux dépréciations sur immobilisations incorporelles		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations corporelles		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-501	-395
Dotations aux provisions sur risques et charges	-191	-162
Dotations aux dépréciations et provisions	-693	-557
Reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles		
Reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles		
Reprises de dépréciations sur actif circulant	406	235
Reprises de provisions sur risques et charges	124	498
Reprises de dépréciations et provisions	530	733
Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 466	-1 150

Note 27. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Dividendes	-	
Gains de change		
Reprises de dépréciations et provisions financières	10	84
Autres produits financiers	1 668	1 557
Produit de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	0	
Produits financiers	1 678	1 641
Charges d'intérêts	-62	-90
Pertes de change	-0	
Dotations aux dépréciations et provisions financières	0	-10
Autres charges financières	-6	-5
Charges de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	-0	
Charges financières	-69	-105
Charges et produits financiers	1 609	1 536

En milliers d'euro	2025	Publié 2024
Dividendes	0	
Résultat de change	0	
Dépréciations et provisions nettes	10	74
Produit (charge) de l'endettement financier net	1 599	1 462
Résultat de déconsolidation et cessions d'immobilisations financières et titres	0	
Charges et produits financiers	1 609	1 536

Note 28. Produits et charges exceptionnels

Ces rubriques regroupent sont directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que dans ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du Groupe. Il en résulte que certains événements initialement considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes individuels peuvent ne pas être considérés comme tels dans les comptes consolidés. Ainsi cette analyse peut conduire à une classification différente desdits produits et charges dans les comptes consolidés par rapport à celle retenus dans les comptes individuels.

Le groupe n'est pas concerné au 31 décembre 2025 par ce classement.

Note 29. Impôts sur les résultats

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	2025	2024
Impôt courant	-1 983	-2 001
Impôts différés	-16	17
Impôts sur les résultats	-1 999	-1 984

En milliers d'euros	2025	2024
Résultat avant impôts	8 755	8 591
Taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	25.00%	25.00%
Charge d'impôt théorique	-2 189	-2 148
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	-	-
Incidence des crédits d'impôts	74	69
Activation, limitation ou non constatation de déficits	88	87
Incidence des autres différences permanentes	-83	-21
Impact de l'intégration fiscale	-	-
Différentiel de taux / impôt société	74	47
Autres	36	-19
Charges d'impôt effectivement constatées	-1 999	-1 984

Note 30. Engagements

Les cautions bancaires s'élèvent à 1 560 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 683 K€ pour l'exercice précédent..

Note 31. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché ou sont non significatives.

Rémunérations des organes de direction

Information non communiquée car cela reviendrait à fournir une information individuelle.

Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charge au compte de résultat consolidé au titre du contrôle légal de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à 36 K€ contre 56 K€ pour l'exercice précédent.

Note 33. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

GROUPE TITEL

Société par actions simplifiée au capital de 6.606.000 €

Rue Bleue
ZI de LADOUX
63118 CEBAZAT

RCS Clermont-Ferrand 388 386 286

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ORDINIS

SAS au capital de 125 286 € - RCS Moulins 349 319 848
*Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Lyon-Riom*

19 Rue Delorme
03000 MOULINS

B.T.B. AUDIT

SARL au capital de 239 289 € - RCS Clermont-Fd 819 887 027
*Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Lyon-Riom*

15 Rue Cugnot
63540 ROMAGNAT

GROUPE TITEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE TITEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés au paragraphe « changement de réglementation » de la note numéro 2 « Méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés du groupe, concernant :

- l'application du nouveau règlement ANC 2024-05 modifiant l'ANC 2021-01 relatif aux comptes consolidés,
- la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC 2022-06 conduisant à une modification du plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de l'opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du comité de direction.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Moulins et Romagnat, le 23 juillet 2026

Pour la **SAS ORDINIS**


François HOSPITAL
Commissaire aux comptes

Pour la **SARL B.T.B. AUDIT**


Arnaud TRASSOUDAIN
Commissaire aux comptes



A. Bilan consolidé

	Notes	Au 31-12	
En milliers d'euros		2025	2024
Immobilisations incorporelles	8	988	646
<i>dont Ecart d'acquisition positifs</i>	7	590	363
Immobilisations corporelles	6	17 061	15 736
Immobilisations financières	10	4 112	5 327
Titres mis en équivalence	11		
Actif immobilisé	5	22 161	21 708
Stocks et en-cours	12	4 329	4 335
Clients et comptes rattachés	13	9 159	9 094
Autres créances et comptes de régularisation	14,21	1 930	1 702
Valeurs mobilières de placement	15	37 222	33 222
Disponibilités	15	17 703	16 243
Actif circulant		70 343	64 596
Total de l'actif		92 505	86 304

	Notes	Au 31-12	
En milliers d'euros		2025	2024
Capital social	16	6 606	6 606
Primes		2 584	2 584
Réserves et résultat consolidés		38 783	35 029
Autres		-	-
Capitaux propres- Part du groupe		47 973	44 220
Intérêts minoritaires		29 076	27 279
Total - Capitaux propres		77 050	71 498
Provisions	17	528	461
Emprunts et dettes financières	18	4 425	3 594
Fournisseurs et comptes rattachés	19	2 317	2 399
Autres dettes et comptes de régularisation	20,21	8 184	8 351
<i>dont Ecart d'acquisition négatifs</i>	5		
Total des dettes		14 927	14 345
Total du passif		92 505	86 304

B. Compte de résultat consolidé par nature de charges

En milliers d'euros	Notes	2025	Publié 2024
Chiffre d'affaires	23	59 583	58 705
Autres produits d'exploitation	24,26	693	1 253
Achats consommés		-11 261	-11 462
Charges de personnel	25	-29 656	-29 816
Autres charges d'exploitation		-9 212	-8 740
Impôts et taxes		-1 005	-977
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26	-1 996	-1 915
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		7 146	7 048
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	5		
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	5		
Résultat d'exploitation		7 146	7 048
Charges et produits financiers	27	1 609	1 536
Charges et produits exceptionnels	28	-	6
Impôts sur les résultats	29	-1 999	-1 984
Résultat net des entités intégrées		6 756	6 606
Résultat net lié aux entités mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 756	6 606
Revenant :			
	Résultat net part du groupe	4 320	4 189
	Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	2 436	2 417

C. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

2025

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Autres	Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société	Total Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total - Capitaux propres
Ouverture	6 606	2 584	35 029	-		44 220	27 279	71 498
Variations en capitaux propres			0			0		0
Résultat de l'exercice					4 320	4 320	2 436	6 756
Dividendes (-)			-			-	-611	-611
Mouvements sur le capital	-113		-454			-566		-566
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	113		-113			0	-2	-2
Retraitements de nature fiscale								
Incidences des éléments de capitaux propres								
Variations de périmètre			-0			-0	-25	-25
Total	6 606	2 584	34 463	-	4 320	47 973	29 076	77 050

2024

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Autres	Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société	Total Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total - Capitaux propres
Ouverture	6 606	2 584	30 840			40 031	25 477	65 508
Variations en capitaux propres			-			-		-
Résultat de l'exercice					4 189	4 189	2 417	6 606
Dividendes (-)			0			0	-616	-616
Mouvements sur le capital			-			-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements								
Retraitements de nature fiscale								
Incidences des éléments de capitaux propres								
Variations de périmètre								
Total	6 606	2 584	30 840	-	4 189	44 220	27 279	71 498



D. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	2025	2024
Résultat net des entités intégrées	6 756	6 606
Amortissements	1 303	1 326
Dépréciations et provisions nettes	57	-409
Variation des impôts différés	16	-17
Plus-values de cession	1	8
Autres	-7	-
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 369	7 514
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 125	
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	6	-195
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	-134	-161
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	-41	623
Créances et dettes d'exploitation fiscales (hors IS) et sociales	-131	391
Incidence de la variation nette des autres débiteurs	14	6
Incidence de la variation des autres créditeurs	199	22
Incidence de la variation de l'impôt sur le résultat	-106	102
Variation du besoin en fonds de roulement	-193	788
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 933	8 302
Acquisition d'immobilisations	-2 776	-4 345
Cession d'immobilisations	5	10
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	1 225	527
Incidence des variations de périmètre	-580	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-2 126	-3 808
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-611	-616
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Réduction de capital en numéraire	-566	-
Emissions d'emprunts	2 019	1 712
Remboursement d'emprunts	-1 150	-744
Autres opérations de financement	-2	32
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	-310	384
Incidences des variations de taux de change	-	-
Variation de trésorerie	5 497	4 878
Trésorerie à l'ouverture	49 424	44 546
Trésorerie à la clôture	54 921	49 424
Trésorerie active	49 465	44 546
Concours bancaires	-41	-
Trésorerie à l'ouverture	49 424	44 546
Trésorerie active	54 925	49 465
Concours bancaires	-4	-41
Trésorerie à la clôture	54 921	49 424

E. Notes aux comptes consolidés

Note 1. Informations générales et faits pertinents de la période

La société et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») interviennent principalement dans la chimie en proposant différentes gammes de produits répondant à divers corps de métier.

L'activité du groupe s'articule autour de 3 grands domaines : l'industrie, le bâtiment et l'hygiène avec une présence en France métropolitaine, en Espagne, au Portugal et en Outre-Mer.

Les comptes consolidés ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Faits pertinents

2025 est une année de transition et de structuration du Groupe.

Les comptes de 2025 sont très similaires à ceux de 2024. Légère Croissance du Chiffre d'Affaire, du Résultat d'exploitation et du Résultat Net.

La société Sodevi a été scindée en deux : Sodevi Industrie et Sodevi Hygiène et Environnement pour permettre une meilleure lisibilité des activités de ces 2 business Units.

Transition climatique

Le GROUPE TITEL est présent sur 5 sites géographiques dont deux sont presque intégralement concernés par des seules opérations de distribution. de stockage et assez rarement de reconditionnement.

Sur les autres lieux d'implantation où des activités de fabrication sont réalisées, à plus ou moins grande échelle, les aspects de protection de l'environnement sont déclinés sous 7 thèmes différents :

1. Protection de l'air ambiant et du climat, mise en œuvre à l'aide de bras d'aspiration sur certains postes de fabrication et de conditionnement, reliés à des centrales de traitement de l'air munis de filtres à charbon actif régulièrement changés. Des surveillances en interne comme en externe sont faites périodiquement pour vérifier si les émissions polluantes ne dépassent pas les seuils prescrits par notre arrêté préfectoral.
2. Gestion des eaux usées, principalement des eaux de rinçage des cuves de fabrication. Sur notre site principal, nous avons créé une station de traitement des eaux usées. Celle-ci nous permet de traiter par coagulation/floculation tous nos effluents et de nous conformer avec les exigences de notre arrêté préfectoral en matière de rejet d'eaux résiduaires et avec notre arrêté de rejet des eaux usées avec Clermont-Métropole.
3. Gestion des déchets, nos différents sites réalisent un tri des déchets en perpétuelle amélioration
 - Ménagers collectés par la Commune :
 - Industriels récupérés par des organismes agréés : ces déchets sont ensuite recyclés, valorisés ou enfouis s'ils sont Inertes.
 - Dangereux récupérés par des organismes agréés : les filières de valorisations sont privilégiées. Le cas échéant, c'est la valorisation énergétique qui est choisie.
4. Protection et assainissement du sol, les infiltrations polluantes sont prévenues par la réalisation de sols incombustibles et imperméables. Nos cuves de stockage sont aériennes et munies de bacs de rétention. Une étude récente avec 20 forages autour du site de Ladoux n'a montré aucune trace de polluants.

5. Protection de la biodiversité et du paysage, tous nos sites font l'objet d'une attention particulière concernant l'intégration dans le paysage.
6. Recherche et développement, les aspects environnementaux sont au cœur de nos programmes de recherche en substituant des produits dangereux par des produits non dangereux plus respectueux de l'environnement.
7. Autres activités de protection de l'environnement, lors de toutes nos actions pour limiter, réduire nos impacts sur l'environnement. nous incluons l'ensemble du personnel dans la démarche. Cela passe par des actions de formation et la préparation à la norme ISO 14001. Nous renforçons notre démarche RSE. avec la mise en place du bilan carbone, du décret tertiaire (réduction des consommations d'énergie de nos bâtiments) et l'élaboration du rapport de durabilité (CSRD).

À la clôture 2025, le Groupe n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

Note 2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après pour les principes généraux et dans les notes relatives aux comptes pour les principes applicables. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Changements comptables

Néant

Correction d'erreur

Néant

Changement de réglementation

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- élargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative aux regroupements entre entités sous contrôle commun »,
- supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence », placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour le remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence qui inclut tous les éléments liés à ces entités (quote-part de résultat mais aussi les dotations sur écarts – et prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Ecarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulé « Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».

Le Groupe a également retraité les colonnes comparatives au 31 décembre 2024 afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prescrits par le règlement.

Le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

- la redéfinition du résultat exceptionnel, en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01 ;

- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat d'exploitation ou financier d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Au 31 décembre 2024 les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 10 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 18 K€.

Au 31 décembre 2025 les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 5 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Autres charges d'exploitation » pour 6 K€

Cessions d'immobilisations financières :

Au 31 décembre 2024 les cessions d'immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 500 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 550 K€.

Au 31 décembre 2025 les cessions d'immobilisations sont inférieures à 1 K€.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025.

La suppression de la technique des transferts de charge entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation » dans d'autres poste de charges. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 444 K€

c. Impact de la présentation de la charge d'amortissement des frais d'emprunt

Le Groupe n'est pas concerné par ce changement

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.



En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Note 3. Estimations, jugements comptables déterminants et facteurs de risques

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment :

- les écarts d'acquisition,
- les immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- les impôts différés actifs,
- les indemnités de départ à la retraite,
- les provisions.

Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes...

Risque de taux

L'endettement du Groupe est très faible, et à taux fixe.

Les placements sont à capital garanti.

Risque devises

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée. Une part non significative des achats est réalisée en devise.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

Le Groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.



Le Groupe place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières ayant de très bonnes notations (c'est-à-dire > AA-). Le Groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles.[]

Gestion des covenants / clauses de défaut

Néant

Note 4. Méthodes et périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Nom des sociétés	Siren ou Pays	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
		Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
GROUPE TITEL	388 386 286	Mère	100.0%	100.0%	Mère	100.0%	100.0%
A.T. COBRA S.A	401 725 114	I.G	91.0%	87.2%	I.G	91.0%	87.2%
SCI CHRISTELLE	327 034 948	I.G	100.0%	90.9%	I.G	96.3%	88.8%
SNC FLORE (PRINCESSE FLORE HOTEL)	434 688 123	I.G	100.0%	67.3%	I.G	100.0%	67.3%
LABO FRANCE	320 461 726	I.G	56.4%	56.4%	I.G	56.4%	56.4%
L.P.H. LABORATOIRE PERFORMANCE HABITAT	324 095 306	I.G	58.7%	58.7%	I.G	58.7%	58.7%
SODEVI	331 803 056	I.G	93.8%	67.7%	I.G	93.8%	67.7%
S.A. LABO ESPAGNE	Espagne	I.G	90.0%	81.3%	I.G	90.0%	81.3%
S.A. LABO Portugal	Portugal	I.G	90.0%	81.3%	I.G	90.0%	81.3%
SODEVI H.E SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN(SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN)	934 766 684	I.G	100.0%	89.1%	I.G	100.0%	89.1%

Les variations de périmètre sont les suivantes :

Acquisitions

Le Groupe a acquis les 5% restants de la SCI Christelle.

Cessions

Néant

Fusions

Néant



Note 5. Etat de l'actif immobilisé

Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
			Cessions	Mises au rebut			
Ecart d'acquisition positifs	2 364		-		227		2 591
Frais de développement	31		-				31
Solutions informatiques	1 852	225	-				2 077
Marques, licences et brevets	4	-	-				4
Autres immobilisations incorporelles et avances	8	-	-				8
Immobilisations incorporelles brutes	4 258	225	-		227		4 710
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>							
Terrains et constructions	17 575	1 443	-			839	19 857
Véhicules, matériels et outillages	5 147	39	-13			82	5 255
Mobiliers, agencements et installations	10 629	1 026	0	-24		27	11 657
Autres immobilisations corporelles et avances	4 141	16	-			-948	3 209
Immobilisations corporelles valeurs brutes	37 491	2 524	-13	-24		-	39 978
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>							
Titres de participations non consolidées	66	250	-0		-250		66
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	5 271	-1 225	-0				4 046
Immobilisations financières valeurs brutes	5 337	-974	-0		-250		4 112
Immobilisations valeurs brutes	47 086	1 775	-13	-24	-23	-	48 801

Tableau des amortissements

En milliers d'euros	Mode d'amortissement	Durée d'utilisation	01/01/2025	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
				Dotations	Cessions			
Ecart d'acquisition amortissements			-2 001		-			-2 001
Frais de développement amortissements			-31		-			-31
Solutions informatiques amortissements			-150	-27	-			-177
Marques, licences et brevets amortissements			-1 429	-84	-			-1 513
Autres immobilisations incorporelles et avances amortissements			-	-	-			-
Immobilisations incorporelles amortissements			-3 612	-111	-			-3 722
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>								
Terrains et constructions amortissements			-8 761	-591	-			-9 352
Véhicules, matériels et outillages amortissements	Linéaire	2 à 10 ans	-4 438	-177	7			-4 608
Mobiliers, agencements et installations amortissements	Linéaire	2 à 10 ans	-8 556	-424	24			-8 956
Autres immobilisations corporelles et avances amortissements			-	-	-			-
Immobilisations corporelles amortissements			-21 755	-1 193	31	-		-22 917
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>								
Immobilisations amortissements			-25 367	-1 303	31	-		-26 639

Note 6. Dépréciations de l'actif

En milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Ecart d'acquisition dépréciations						
Frais de développement dépréciations						
Solutions informatiques dépréciations						
Marques, licences et brevets dépréciations						
Autres immobilisations incorporelles et avances dépréciations	-					-
Immobilisations incorporelles dépréciations	-					-
Terrains et constructions dépréciations						
Véhicules, matériels et outillages dépréciations						
Mobiliers, agencements et installations dépréciations						
Autres immobilisations corporelles et avances dépréciations						
Immobilisations corporelles dépréciations	-					-
Titres de participations non consolidées dépréciations	-					-
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières dépréciations	-10		10			-
Immobilisations financières dépréciations	-10		10			-
Stocks et en-cours dépréciations	-74	-134	74			-134
Clients dépréciations	-468	-368	330			-506
Autres créances et comptes de régularisation dépréciations	-11		2			-9
Valeurs mobilières de placement dépréciations						
Actif circulant dépréciations	-553	-501	406			-649

Groupe GROUPE TITEL





Note 7. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

a. Durée d'utilisation

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique,

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux - juridiquement protégés - non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

b. Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

c. Affectation

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau des secteurs d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités.

d. Cession

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Ecarts d'acquisition valeurs brutes	2 364			227		2 591
Ecarts d'acquisition amortissements et dépréciations	-2 001					-2 001
Ecarts d'acquisitions positifs nets	363			227		590

L'acquisition des 5% restants de la SCI Christelle a conduit à la constatation d'un écart de d'acquisition de 227 K€.

En application du règlement n°2015-07 du 23 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.), le Groupe a analysé la durée d'utilisation des écarts d'acquisition positifs présents au 1er janvier 2016 et non encore amortis. Il en a conclu que ladite durée d'utilisation n'était pas limitée ; l'amortissement des écarts d'acquisition aurait dû être arrêté à l'ouverture de l'exercice et une méthode de test annuel de dépréciation définie.

Néanmoins, par simplification et conformément à l'option ouverte par le règlement A.N.C., le Groupe a décidé de poursuivre l'amortissement des écarts d'acquisition, selon le plan d'amortissement initial.



Seuls les écarts d'acquisition significatifs sont maintenus à l'actif, à défaut, ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Aucune perte de valeur au 31 décembre 2025 n'a été identifiée sur l'écart d'acquisition résiduel non amorti sur la S.C.I. CHRISTELLE.

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable au rachat de minoritaires postérieurs à la prise de contrôle d'une société immobilière.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels leurs performances sont suivies à savoir, dans le cas du Groupe, en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité.

La valeur actuelle des groupes d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Aucune charge de dépréciation n'a été constatée sur l'exercice

2025.

Note 8. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation. Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Marques et licence

Les licences (y compris celles provenant de regroupement d'entités) ont une durée d'utilisation limitée (car elles sont régulièrement entretenues). L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée (entre 15 et 20 ans).

Les marques (y compris les marques provenant de regroupement d'entités) n'ont pas de durée d'utilisation limitée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties. Elles font l'objet de tests de dépréciation.

Les dépenses ultérieures sur les marques sont comptabilisées directement en charges.

Solutions informatiques

Les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les solutions produites (développées par l'entité, comme les sites marchands par exemple) sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définies à l'article 611-3 du règlement ANC 2014-05 relatif au plan comptable général (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation). Lorsqu'un logiciel acquis doit être adapté pour répondre à des besoins spécifiques du Groupe, les travaux de développement sont inscrits à l'actif à leur coût de production dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères d'activation.

Lorsque ces développements sont réalisés à partir d'une solution informatique mise à disposition via un droit d'accès (mode « Saas ») :

- le coût de l'abonnement aux services d'accès du ou des logiciels est reconnu en charges au fur et à mesure de la réalisation de la prestation continue ;
- les coûts de mise en œuvre du contrat (configuration, adaptation, interfaces, paramétrage...) sont activés.

Les dépenses d'étude préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses postérieures à la mise en service des sites internet sont comptabilisées également en charges (mise à jour graphique, par exemple), sauf si elles ne sont pas liées à la simple exploitation du site mais permettent de l'améliorer (adjonction de fonctions nouvelles, par exemple). Ces solutions informatiques sont amorties sur la durée d'utilisation estimée (entre 3 et 5 ans).

Frais de développement

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif et sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée (qui n'excède généralement pas 3 ans).

Fonds de commerce

Les fonds de commerce considérés à durée de vie illimitée ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016 et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.



En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Frais de développement valeurs brutes	31					31
Solutions informatiques valeurs brutes	1 852	225	-			2 077
Marques, licences et brevets valeurs brutes	4	-	-			4
Autres immobilisations incorporelles et avances valeurs brutes	8	-				8
Immobilisations incorporelles brutes	1 894	225	-			2 119
Frais de développement amortissements et dépréciations	-31					-31
Solutions informatiques amortissements et dépréciations	-150	-27				-177
Marques, licences et brevets amortissements et dépréciations	-1 429	-84	-			-1 513
Autres immobilisations incorporelles et avances amortissements et dépréciations	-	-				-
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	-1 610	-111	-			-1 721
Frais de développement	-					-
Solutions informatiques	1 701	198	-			1 900
Marques, licences et brevets	-1 425	-84	-			-1 509
Autres immobilisations incorporelles et avances	8	-				8
VNC Autres immobilisations incorporelles	283	115	-			398

Note 9. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation. Les dépenses de gros entretien sont identifiées dès l'origine dans le coût de l'immobilisation, sous forme de composants. Il s'agit des dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les immobilisations acquises dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) sont comptabilisées au coût d'acquisition égal à la totalité du montant facturé, sans tenir compte de l'incitation financière reçue du fournisseur (cette dernière étant comptabilisée immédiatement en produit exceptionnel, en tant que produit de cession du dossier permettant au fournisseur d'énergie d'obtenir les CEE).

Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes

- Constructions : 10-20 ans,
- Matériel et outillages : 2- 10 ans,
- Véhicules : 2-10ans,
- Matériel informatique : 2-10 ans
- Mobilier, agencement et équipements : 2-10 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Dépréciations

Voir note 3

Contrats de location

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues en début de contrat sont lissées sur la durée du bail.

Les franchises, abandons de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs. sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes.



- le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Terrains et constructions valeurs brutes	17 575	1 443			839	19 857
Véhicules, matériels et outillages valeurs brutes	5 147	39	-13		82	5 255
Mobiliers, agencements et installations valeurs brutes	10 629	1 026	-24		27	11 657
Autres immobilisations corporelles et avances valeurs brutes	4 141	16	-		-948	3 209
Immobilisations corporelles valeurs brutes	37 491	2 524	-37		-	39 978
Terrains et constructions amortissements et dépréciations	-8 761	-591				-9 352
Véhicules, matériels et outillages amortissements et dépréciations	-4 438	-177	7			-4 608
Mobiliers, agencements et installations amortissements et dépréciations	-8 556	-424	24			-8 956
Autres immobilisations corporelles et avances amortissements et dépréciations	-	-	-			-
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	-21 755	-1 193	31			-22 917
Terrains et constructions valeurs brutes	8 814	852			839	10 505
Véhicules, matériels et outillages valeurs brutes	709	-138	-6		82	646
Mobiliers, agencements et installations valeurs brutes	2 072	602	-0		27	2 701
Autres immobilisations corporelles et avances valeurs brutes	4 141	16	-		-948	3 209
VNC Immobilisations corporelles	15 736	1 332	-6		-	17 061



Note 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

En milliers d'euros	01/01/2025	Résultat des mises en équivalence net des dividendes	Dividendes reçus des sociétés en équivalence	Augmentations et variations	Variations de périmètre	Divers autres mouvements	31/12/2025
Titres mis en équivalence							

Note 11. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondant à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe de l'entité mise en équivalence sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

Néant .

Note 12. Stocks et en-cours

méthode

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût d'acquisition des matières premières dont le cours fluctue tient compte des effets de couverture et du coût des couvertures. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Les coûts de production ne tiennent pas compte des coûts de sous-activité

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Matières premières	1 246	-5			1 241
Travaux en-cours					
Produits finis	22	-6			17
Stocks de marchandises	3 141	65			3 205
Actif circulant valeurs brutes	4 409	54			4 463
Matières premières dépréciations	-16	-28			-44
Travaux en-cours dépréciations					
Produits finis dépréciations					
Marchandises dépréciations	-58	-32			-90
Stocks et en-cours dépréciations	-74	-60			-134
Matières premières	1 230	-33			1 197
Travaux en-cours					
Produits finis	22	-6			17
Stocks de marchandises	3 083	33			3 116
Stocks et en-cours	4 335	-6			4 329



Note 13. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. La dépréciation tient compte de la partie couverte par l'assurance-crédit. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Clients valeurs brutes	9 524	103			9 627
Clients dépréciations	-468	-38			-506
Clients et comptes rattachés valeurs nettes	9 055	66			9 121
Factures à établir	38	-1			38
Clients et comptes rattachés	9 094	65			9 159



Note 14. Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2025
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	230	69				299
Créances sociales	9	17				26
Créances fiscales hors IS	428	-30				398
Etat, impôt sur les bénéfices	118	52				170
Impôts différés actif	252	-16		-55		181
Créances sur des parties liées	0	-0				-0
Autres créances	30	-14				15
Charges constatées d'avance et autres comptes de régularisation	635	205				840
Autres créances et comptes de régularisation	1 702	284		-55		1 930

En milliers d'euro	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2025
Autres créances et comptes de régularisation valeurs brutes	1 713	281		-55		1 939
Autres créances et comptes de régularisation dépréciations	-11	2				-9
Autres créances et comptes de régularisation	1 702	284		-55		1 930

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés.

Note 15. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Pour les valeurs mobilières de placement qui sont couvertes par des dérivés, il est tenu compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur l'instrument financier adossé dans le calcul des éventuelles dépréciations.

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2025
Valeurs mobilières de placement	33 222	4 000				37 222
Disponibilités	16 243	1 461				17 703
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	49 465	5 461				54 925

Note 16. Capital social, résultat par actions, plans d'options et de souscriptions d'actions

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

a. **Résultat par action De base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société et incluses dans les capitaux propres

b. **Résultat par action - Dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sur les titres de la société mère. Tous les plans émis par le Groupe sont attribués avec engagement de rachat de la part du Groupe à l'issue de la période de conservation. En conséquence, toutes les cessions aux salariés dans le cadre de ces plans sont traitées comme des cessions temporaires n'entraînant pas une perte de contrôle sur ces titres. Au moment du rachat par le Groupe des actions antérieurement attribuées aux salariés, la différence entre la valeur comptable consolidée de ces titres et leur prix de rachat aux salariés est constatée en charge et non en écart d'acquisition. Cette charge fait l'objet d'une provision dès qu'elle devient probable c'est-à-dire dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée des options est probable.

Le Groupe n'a distribué aucune action gratuite au cours de l'exercice mais a procédé au rachat d'actions de deux actionnaires.

Note 17. Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Engagements de retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Toutefois, la majeure partie des engagements de retraite supportée par le Groupe est constituée par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises. Il s'agit de régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat. Le groupe appliquant la méthode 2 (fondée sur IAS 19 dans sa version révisée en juin 2012), le coût des services passés, que les droits soient ou non acquis, est constaté immédiatement en compte de résultat et le rendement estimé des actifs de régime est calculé sur la base du taux d'actualisation retenu pour le calcul de la valeur actuelle de l'obligation.

Les régimes de retraite du groupe sont généralement partiellement financés par le versement de primes à des compagnies d'assurance de premier plan.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées sur la base d'hypothèses actuarielles. Le Groupe enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

Provisions pour risques et charges

Engagements de retraite et avantages similaires

Les engagements de retraite s'élèvent sont couverts intégralement par des fonds placés auprès d'une compagnie d'assurance de premier plan.

Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.



En milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions réglementées	-0	0	-				-0
Pensions et retraites	34		-34				
Restructuration							
Autres provisions pour risques	427	191	-90				528
Autres provisions pour charges							
Provisions	461	191	-124				528
	Exploitation	191	-124				
	Financier						
	Exceptionnel	0	-				
		191	-124				



Note 18. Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les dettes sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance.

A ce jour, aucun emprunt du Groupe est assorti de clause de remboursement en cas de non-respect d'objectifs définis.

Les coûts (frais et prime, le cas échéant) d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

La charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunts est comptabilisée en résultat financier.

En milliers d'euros	01/01/2025	Augmentations et variations	Remboursements	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Autres fonds propres						
Emprunts obligataires						
Emprunts bancaires	3 516	2 019	-1 150			4 385
Emprunts de crédit-bail						
Prêts participatifs	-	-				-
Autres emprunts et dettes assimilés	37	-2				35
Découverts bancaires	41	-37				4
Total Emprunts et dettes financières	3 594	1 981	-1 150			4 425

En milliers d'euros	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2025
Autres fonds propres				
Emprunts obligataires				
Emprunts bancaires	1 400	2 985		4 385
Emprunts de crédit-bail				
Prêts participatifs	-			-
Autres emprunts et dettes assimilés	35			35
Découverts bancaires	4			4
Total Emprunts et dettes financières	1 440	2 985		4 425

En milliers d'euros	Taux Fixe	Taux variable	31/12/2025
Autres fonds propres			
Emprunts obligataires			
Emprunts bancaires	4 385		4 385
Emprunts de crédit-bail			
Prêts participatifs		-	-
Autres emprunts et dettes assimilés		-	
Découverts bancaires		4	4
Total Emprunts et dettes financières	4 389	4	4 389



Note 19. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Dettes fournisseurs	2 156	-358			1 798
Fournisseurs factures non parvenues	243	276			520
Fournisseurs et comptes rattachés	2 399	-82			2 317

Note 20. Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Clients créditeurs, avances et acomptes	336	41			377
Dettes sociales	6 269	-82			6 186
Dettes fiscales hors IS	1 059	-61			997
Etat, impôt sur les bénéfices	184	-54			130
Impôts différés passif	55			-55	-
Dettes sur des parties liées	330	412		-325	417
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	85	-356		330	59
Autres dettes	16	-15	3	-3	1
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	18	-0			17
Ecart d'acquisition négatif					
Autres dettes et comptes de régularisation	8 351	-116	3	-53	8 184



Note 21. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Conformément à la réglementation, il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas si l'entité a supporté des pertes au cours des deux derniers exercices.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Le Groupe n'est pas concerné par l'imposition minimum mondiale issue du dispositif Globe de l'OCDE.

Le montant total des reports déficitaires en France non activés s'élève à 124 K€ au 31 décembre (370 K€ au 31 décembre N-1).

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Impôts différés actif	252	-16		-55	181
Impôts différés passif	55			-55	-
Impôts différés nets	196	-16		-	181

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Bases des impôts différés constatés en social					
Retraitements homogénéisation	247	15			262
Différences temporaires	-1 007	130			-877
Report fiscaux déficitaires	-15	15			-
Plafonnement des impôts différés					
Elimination des opérations internes		-108			-108
Base d'impôts	-775	52	0	0	-723
Impôts différés constatés en social					
Imposition différée sans base	3	-3		-	0
Retraitements homogénéisation	-62	-4		-	-66
Différences temporaires	252	-33			219
Report fiscaux déficitaires	4	-4			0
Plafonnement des impôts différés		-			
Elimination des opérations internes		27			27
Impôts différés	196	-16		0	181



Note 22. Instruments financiers

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier.

- le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier

- le résultat des options de vente de titres couvrant le portefeuille de valeurs mobilières de placement est reconnu à la cession des valeurs et classé en résultat financier.

Le report/déport sur les dérivés de change ainsi que les primes et soultes versées sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier,

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée.

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

Au 31 décembre 2025 – comme au 31 décembre 2024 le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).



Note 23. Information sectorielle et reconnaissance des produits

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques sont regroupés dès lors qu'ils représentent moins de 10 % du total consolidé, étant alors considérés comme non significatifs. Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits à un client. La livraison a lieu lorsque les produits ont été expédiés à l'adresse indiquée, que le risque d'obsolescence et de perte a été transféré au grossiste et que ce dernier a accepté les produits conformément au contrat de vente.

Le Groupe est présent en France, Espagne et Portugal.



Note 24. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Production immobilisée et stockée	-4	1
Subventions	40	36
Autres produits d'exploitation	122	
Reprises de dépréciations et provisions	530	765
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	5	451
Autres produits d'exploitation	693	1 253

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Autres achats et charges externes	-8 713	-1 117
Autres charges	-493	-7 623
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	-6	
Autres charges d'exploitation	-9 212	-8 740

Note 25. Personnel et effectifs

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Salaires et traitements	-21 584	-21 220
Charges sociales	-7 524	-7 753
Participation des salariés	-549	-642
Charges de personnel	-29 656	-29 615

	2025
Cadres	57
Agents de maîtrise et techniciens	50
Employés et ouvriers	383
Effectifs par catégorie	490



Note 26. Amortissements et provisions

En milliers d'euros	2025	2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-111	-164
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-1 193	-1 162
Dotations aux amortissements	-1 303	-1 326
Dotations aux dépréciations sur immobilisations incorporelles		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations corporelles		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-501	-395
Dotations aux provisions sur risques et charges	-191	-162
Dotations aux dépréciations et provisions	-693	-557
Reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles		
Reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles		
Reprises de dépréciations sur actif circulant	406	235
Reprises de provisions sur risques et charges	124	498
Reprises de dépréciations et provisions	530	733
Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 466	-1 150

Note 27. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Dividendes	-	
Gains de change		
Reprises de dépréciations et provisions financières	10	84
Autres produits financiers	1 668	1 557
Produit de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	0	
Produits financiers	1 678	1 641
Charges d'intérêts	-62	-90
Pertes de change	-0	
Dotations aux dépréciations et provisions financières	0	-10
Autres charges financières	-6	-5
Charges de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	-0	
Charges financières	-69	-105
Charges et produits financiers	1 609	1 536

En milliers d'euro	2025	Publié 2024
Dividendes	0	
Résultat de change	0	
Dépréciations et provisions nettes	10	74
Produit (charge) de l'endettement financier net	1 599	1 462
Résultat de déconsolidation et cessions d'immobilisations financières et titres	0	
Charges et produits financiers	1 609	1 536

Note 28. Produits et charges exceptionnels

Ces rubriques regroupent sont directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que dans ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du Groupe. Il en résulte que certains événements initialement considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes individuels peuvent ne pas être considérés comme tels dans les comptes consolidés. Ainsi cette analyse peut conduire à une classification différente desdits produits et charges dans les comptes consolidés par rapport à celle retenus dans les comptes individuels.

Le groupe n'est pas concerné au 31 décembre 2025 par ce classement.

Note 29. Impôts sur les résultats

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	2025	2024
Impôt courant	-1 983	-2 001
Impôts différés	-16	17
Impôts sur les résultats	-1 999	-1 984

En milliers d'euros	2025	2024
Résultat avant impôts	8 755	8 591
Taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	25.00%	25.00%
Charge d'impôt théorique	-2 189	-2 148
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	-	-
Incidence des crédits d'impôts	74	69
Activation, limitation ou non constatation de déficits	88	87
Incidence des autres différences permanentes	-83	-21
Impact de l'intégration fiscale	-	-
Différentiel de taux / impôt société	74	47
Autres	36	-19
Charges d'impôt effectivement constatées	-1 999	-1 984

Note 30. Engagements

Les cautions bancaires s'élèvent à 1 560 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 683 K€ pour l'exercice précédent..

Note 31. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché ou sont non significatives.

Rémunérations des organes de direction

Information non communiquée car cela reviendrait à fournir une information individuelle.

Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charge au compte de résultat consolidé au titre du contrôle légal de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à 36 K€ contre 56 K€ pour l'exercice précédent.

Note 33. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

GROUPE TITEL

Société par actions simplifiée au capital de 6.606.000 €

Rue Bleue
ZI de LADOUX
63118 CEBAZAT

RCS Clermont-Ferrand 388 386 286

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ORDINIS

SAS au capital de 125 286 € - RCS Moulins 349 319 848
*Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Lyon-Riom*

19 Rue Delorme
03000 MOULINS

B.T.B. AUDIT

SARL au capital de 239 289 € - RCS Clermont-Fd 819 887 027
*Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Lyon-Riom*

15 Rue Cugnot
63540 ROMAGNAT

GROUPE TITEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE TITEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés au paragraphe « changement de réglementation » de la note numéro 2 « Méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés du groupe, concernant :

- l'application du nouveau règlement ANC 2024-05 modifiant l'ANC 2021-01 relatif aux comptes consolidés,
- la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC 2022-06 conduisant à une modification du plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de l'opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du comité de direction.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Moulins et Romagnat, le 23 juillet 2026

Pour la **SAS ORDINIS**


François HOSPITAL
Commissaire aux comptes

Pour la **SARL B.T.B. AUDIT**


Arnaud TRASSOUDAIN
Commissaire aux comptes



A. Bilan consolidé

	Notes	Au 31-12	
En milliers d'euros		2025	2024
Immobilisations incorporelles	8	988	646
<i>dont Ecart d'acquisition positifs</i>	7	590	363
Immobilisations corporelles	6	17 061	15 736
Immobilisations financières	10	4 112	5 327
Titres mis en équivalence	11		
Actif immobilisé	5	22 161	21 708
Stocks et en-cours	12	4 329	4 335
Clients et comptes rattachés	13	9 159	9 094
Autres créances et comptes de régularisation	14,21	1 930	1 702
Valeurs mobilières de placement	15	37 222	33 222
Disponibilités	15	17 703	16 243
Actif circulant		70 343	64 596
Total de l'actif		92 505	86 304

	Notes	Au 31-12	
En milliers d'euros		2025	2024
Capital social	16	6 606	6 606
Primes		2 584	2 584
Réserves et résultat consolidés		38 783	35 029
Autres		-	-
Capitaux propres- Part du groupe		47 973	44 220
Intérêts minoritaires		29 076	27 279
Total - Capitaux propres		77 050	71 498
Provisions	17	528	461
Emprunts et dettes financières	18	4 425	3 594
Fournisseurs et comptes rattachés	19	2 317	2 399
Autres dettes et comptes de régularisation	20,21	8 184	8 351
<i>dont Ecart d'acquisition négatifs</i>	5		
Total des dettes		14 927	14 345
Total du passif		92 505	86 304



B. Compte de résultat consolidé par nature de charges

En milliers d'euros	Notes	2025	Publié 2024
Chiffre d'affaires	23	59 583	58 705
Autres produits d'exploitation	24,26	693	1 253
Achats consommés		-11 261	-11 462
Charges de personnel	25	-29 656	-29 816
Autres charges d'exploitation		-9 212	-8 740
Impôts et taxes		-1 005	-977
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26	-1 996	-1 915
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		7 146	7 048
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	5		
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	5		
Résultat d'exploitation		7 146	7 048
Charges et produits financiers	27	1 609	1 536
Charges et produits exceptionnels	28	-	6
Impôts sur les résultats	29	-1 999	-1 984
Résultat net des entités intégrées		6 756	6 606
Résultat net lié aux entités mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 756	6 606
Revenant :			
Résultat net part du groupe		4 320	4 189
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		2 436	2 417

C. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

2025

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Autres	Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société	Total Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total - Capitaux propres
Ouverture	6 606	2 584	35 029	-		44 220	27 279	71 498
Variations en capitaux propres			0			0		0
Résultat de l'exercice					4 320	4 320	2 436	6 756
Dividendes (-)			-			-	-611	-611
Mouvements sur le capital	-113		-454			-566		-566
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	113		-113			0	-2	-2
Retraitements de nature fiscale								
Incidences des éléments de capitaux propres								
Variations de périmètre			-0			-0	-25	-25
Total	6 606	2 584	34 463	-	4 320	47 973	29 076	77 050

2024

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Autres	Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société	Total Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total - Capitaux propres
Ouverture	6 606	2 584	30 840			40 031	25 477	65 508
Variations en capitaux propres			-			-		-
Résultat de l'exercice					4 189	4 189	2 417	6 606
Dividendes (-)			0			0	-616	-616
Mouvements sur le capital			-			-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements								
Retraitements de nature fiscale								
Incidences des éléments de capitaux propres								
Variations de périmètre								
Total	6 606	2 584	30 840	-	4 189	44 220	27 279	71 498



D. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	2025	2024
Résultat net des entités intégrées	6 756	6 606
Amortissements	1 303	1 326
Dépréciations et provisions nettes	57	-409
Variation des impôts différés	16	-17
Plus-values de cession	1	8
Autres	-7	-
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 369	7 514
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 125	
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	6	-195
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	-134	-161
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	-41	623
Créances et dettes d'exploitation fiscales (hors IS) et sociales	-131	391
Incidence de la variation nette des autres débiteurs	14	6
Incidence de la variation des autres créditeurs	199	22
Incidence de la variation de l'impôt sur le résultat	-106	102
Variation du besoin en fonds de roulement	-193	788
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 933	8 302
Acquisition d'immobilisations	-2 776	-4 345
Cession d'immobilisations	5	10
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	1 225	527
Incidence des variations de périmètre	-580	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-2 126	-3 808
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-611	-616
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Réduction de capital en numéraire	-566	-
Emissions d'emprunts	2 019	1 712
Remboursement d'emprunts	-1 150	-744
Autres opérations de financement	-2	32
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	-310	384
Incidences des variations de taux de change	-	-
Variation de trésorerie	5 497	4 878
Trésorerie à l'ouverture	49 424	44 546
Trésorerie à la clôture	54 921	49 424
Trésorerie active	49 465	44 546
Concours bancaires	-41	-
Trésorerie à l'ouverture	49 424	44 546
Trésorerie active	54 925	49 465
Concours bancaires	-4	-41
Trésorerie à la clôture	54 921	49 424

E. Notes aux comptes consolidés

Note 1. Informations générales et faits pertinents de la période

La société et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») interviennent principalement dans la chimie en proposant différentes gammes de produits répondant à divers corps de métier.

L'activité du groupe s'articule autour de 3 grands domaines : l'industrie, le bâtiment et l'hygiène avec une présence en France métropolitaine, en Espagne, au Portugal et en Outre-Mer.

Les comptes consolidés ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Faits pertinents

2025 est une année de transition et de structuration du Groupe.

Les comptes de 2025 sont très similaires à ceux de 2024. Légère Croissance du Chiffre d'Affaire, du Résultat d'exploitation et du Résultat Net.

La société Sodevi a été scindée en deux : Sodevi Industrie et Sodevi Hygiène et Environnement pour permettre une meilleure lisibilité des activités de ces 2 business Units.

Transition climatique

Le GROUPE TITEL est présent sur 5 sites géographiques dont deux sont presque intégralement concernés par des seules opérations de distribution. de stockage et assez rarement de reconditionnement.

Sur les autres lieux d'implantation où des activités de fabrication sont réalisées, à plus ou moins grande échelle, les aspects de protection de l'environnement sont déclinés sous 7 thèmes différents :

1. Protection de l'air ambiant et du climat, mise en œuvre à l'aide de bras d'aspiration sur certains postes de fabrication et de conditionnement, reliés à des centrales de traitement de l'air munis de filtres à charbon actif régulièrement changés. Des surveillances en interne comme en externe sont faites périodiquement pour vérifier si les émissions polluantes ne dépassent pas les seuils prescrits par notre arrêté préfectoral.
2. Gestion des eaux usées, principalement des eaux de rinçage des cuves de fabrication. Sur notre site principal, nous avons créé une station de traitement des eaux usées. Celle-ci nous permet de traiter par coagulation/floculation tous nos effluents et de nous conformer avec les exigences de notre arrêté préfectoral en matière de rejet d'eaux résiduaires et avec notre arrêté de rejet des eaux usées avec Clermont-Métropole.
3. Gestion des déchets, nos différents sites réalisent un tri des déchets en perpétuelle amélioration
 - Ménagers collectés par la Commune :
 - Industriels récupérés par des organismes agréés : ces déchets sont ensuite recyclés, valorisés ou enfouis s'ils sont Inertes.
 - Dangereux récupérés par des organismes agréés : les filières de valorisations sont privilégiées. Le cas échéant, c'est la valorisation énergétique qui est choisie.
4. Protection et assainissement du sol, les infiltrations polluantes sont prévenues par la réalisation de sols incombustibles et imperméables. Nos cuves de stockage sont aériennes et munies de bacs de rétention. Une étude récente avec 20 forages autour du site de Ladoux n'a montré aucune trace de polluants.

5. Protection de la biodiversité et du paysage, tous nos sites font l'objet d'une attention particulière concernant l'intégration dans le paysage.
6. Recherche et développement, les aspects environnementaux sont au cœur de nos programmes de recherche en substituant des produits dangereux par des produits non dangereux plus respectueux de l'environnement.
7. Autres activités de protection de l'environnement, lors de toutes nos actions pour limiter, réduire nos impacts sur l'environnement. nous incluons l'ensemble du personnel dans la démarche. Cela passe par des actions de formation et la préparation à la norme ISO 14001. Nous renforçons notre démarche RSE. avec la mise en place du bilan carbone, du décret tertiaire (réduction des consommations d'énergie de nos bâtiments) et l'élaboration du rapport de durabilité (CSRD).

À la clôture 2025, le Groupe n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

Note 2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après pour les principes généraux et dans les notes relatives aux comptes pour les principes applicables. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Changements comptables

Néant

Correction d'erreur

Néant

Changement de réglementation

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- élargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative aux regroupements entre entités sous contrôle commun »,
- supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence », placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour le remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence qui inclut tous les éléments liés à ces entités (quote-part de résultat mais aussi les dotations sur écarts – et prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Ecarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulé « Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».

Le Groupe a également retraité les colonnes comparatives au 31 décembre 2024 afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prescrits par le règlement.

Le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

- la redéfinition du résultat exceptionnel, en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01 ;

- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat d'exploitation ou financier d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Au 31 décembre 2024 les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 10 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 18 K€.

Au 31 décembre 2025 les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 5 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Autres charges d'exploitation » pour 6 K€

Cessions d'immobilisations financières :

Au 31 décembre 2024 les cessions d'immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 500 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 550 K€.

Au 31 décembre 2025 les cessions d'immobilisations sont inférieures à 1 K€.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025.

La suppression de la technique des transferts de charge entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation » dans d'autres poste de charges. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 444 K€

c. Impact de la présentation de la charge d'amortissement des frais d'emprunt

Le Groupe n'est pas concerné par ce changement

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.



En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Note 3. Estimations, jugements comptables déterminants et facteurs de risques

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment :

- les écarts d'acquisition,
- les immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- les impôts différés actifs,
- les indemnités de départ à la retraite,
- les provisions.

Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes...

Risque de taux

L'endettement du Groupe est très faible, et à taux fixe.

Les placements sont à capital garanti.

Risque devises

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée. Une part non significative des achats est réalisée en devise.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

Le Groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.



Le Groupe place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières ayant de très bonnes notations (c'est-à-dire > AA-). Le Groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles.[]

Gestion des covenants / clauses de défaut

Néant

Note 4. Méthodes et périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Nom des sociétés	Siren ou Pays	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2024	
		Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
GROUPE TITEL	388 386 286	Mère	100.0%	100.0%	Mère	100.0%	100.0%
A.T. COBRA S.A	401 725 114	I.G	91.0%	87.2%	I.G	91.0%	87.2%
SCI CHRISTELLE	327 034 948	I.G	100.0%	90.9%	I.G	96.3%	88.8%
SNC FLORE (PRINCESSE FLORE HOTEL)	434 688 123	I.G	100.0%	67.3%	I.G	100.0%	67.3%
LABO FRANCE	320 461 726	I.G	56.4%	56.4%	I.G	56.4%	56.4%
L.P.H. LABORATOIRE PERFORMANCE HABITAT	324 095 306	I.G	58.7%	58.7%	I.G	58.7%	58.7%
SODEVI	331 803 056	I.G	93.8%	67.7%	I.G	93.8%	67.7%
S.A. LABO ESPAGNE	Espagne	I.G	90.0%	81.3%	I.G	90.0%	81.3%
S.A. LABO Portugal	Portugal	I.G	90.0%	81.3%	I.G	90.0%	81.3%
SODEVI H.E SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN(SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN)	934 766 684	I.G	100.0%	89.1%	I.G	100.0%	89.1%

Les variations de périmètre sont les suivantes :

Acquisitions

Le Groupe a acquis les 5% restants de la SCI Christelle.

Cessions

Néant

Fusions

Néant



Note 5. Etat de l'actif immobilisé

Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
			Cessions	Mises au rebut			
Ecart d'acquisition positifs	2 364		-		227		2 591
Frais de développement	31		-				31
Solutions informatiques	1 852	225	-				2 077
Marques, licences et brevets	4	-	-				4
Autres immobilisations incorporelles et avances	8	-	-				8
Immobilisations incorporelles brutes	4 258	225	-		227		4 710
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>							
Terrains et constructions	17 575	1 443	-			839	19 857
Véhicules, matériels et outillages	5 147	39	-13			82	5 255
Mobiliers, agencements et installations	10 629	1 026	0	-24		27	11 657
Autres immobilisations corporelles et avances	4 141	16	-			-948	3 209
Immobilisations corporelles valeurs brutes	37 491	2 524	-13	-24		-	39 978
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>							
Titres de participations non consolidées	66	250	-0		-250		66
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	5 271	-1 225	-0				4 046
Immobilisations financières valeurs brutes	5 337	-974	-0		-250		4 112
Immobilisations valeurs brutes	47 086	1 775	-13	-24	-23	-	48 801

Tableau des amortissements

En milliers d'euros	Mode d'amortissement	Durée d'utilisation	01/01/2025	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
				Dotations	Cessions			
Ecart d'acquisition amortissements			-2 001		-			-2 001
Frais de développement amortissements			-31		-			-31
Solutions informatiques amortissements			-150	-27	-			-177
Marques, licences et brevets amortissements			-1 429	-84	-			-1 513
Autres immobilisations incorporelles et avances amortissements			-	-	-			-
Immobilisations incorporelles amortissements			-3 612	-111	-			-3 722
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>								
Terrains et constructions amortissements			-8 761	-591	-			-9 352
Véhicules, matériels et outillages amortissements	Linéaire	2 à 10 ans	-4 438	-177	7			-4 608
Mobiliers, agencements et installations amortissements	Linéaire	2 à 10 ans	-8 556	-424	24			-8 956
Autres immobilisations corporelles et avances amortissements			-	-	-			-
Immobilisations corporelles amortissements			-21 755	-1 193	31	-		-22 917
<i>Dont contrats de crédit-bail et assimilés</i>								
Immobilisations amortissements			-25 367	-1 303	31	-		-26 639

Note 6. Dépréciations de l'actif

En milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Ecart d'acquisition dépréciations						
Frais de développement dépréciations						
Solutions informatiques dépréciations						
Marques, licences et brevets dépréciations						
Autres immobilisations incorporelles et avances dépréciations	-					-
Immobilisations incorporelles dépréciations	-					-
Terrains et constructions dépréciations						
Véhicules, matériels et outillages dépréciations						
Mobiliers, agencements et installations dépréciations						
Autres immobilisations corporelles et avances dépréciations						
Immobilisations corporelles dépréciations	-					-
Titres de participations non consolidées dépréciations	-					-
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières dépréciations	-10		10			-
Immobilisations financières dépréciations	-10		10			-
Stocks et en-cours dépréciations	-74	-134	74			-134
Clients dépréciations	-468	-368	330			-506
Autres créances et comptes de régularisation dépréciations	-11		2			-9
Valeurs mobilières de placement dépréciations						
Actif circulant dépréciations	-553	-501	406			-649

Groupe GROUPE TITEL





Note 7. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

a. Durée d'utilisation

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique,

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux - juridiquement protégés - non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

b. Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

c. Affectation

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau des secteurs d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités.

d. Cession

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Ecarts d'acquisition valeurs brutes	2 364			227		2 591
Ecarts d'acquisition amortissements et dépréciations	-2 001					-2 001
Ecarts d'acquisitions positifs nets	363			227		590

L'acquisition des 5% restants de la SCI Christelle a conduit à la constatation d'un écart de d'acquisition de 227 K€.

En application du règlement n°2015-07 du 23 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.), le Groupe a analysé la durée d'utilisation des écarts d'acquisition positifs présents au 1er janvier 2016 et non encore amortis. Il en a conclu que ladite durée d'utilisation n'était pas limitée ; l'amortissement des écarts d'acquisition aurait dû être arrêté à l'ouverture de l'exercice et une méthode de test annuel de dépréciation définie.

Néanmoins, par simplification et conformément à l'option ouverte par le règlement A.N.C., le Groupe a décidé de poursuivre l'amortissement des écarts d'acquisition, selon le plan d'amortissement initial.



Seuls les écarts d'acquisition significatifs sont maintenus à l'actif, à défaut, ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Aucune perte de valeur au 31 décembre 2025 n'a été identifiée sur l'écart d'acquisition résiduel non amorti sur la S.C.I. CHRISTELLE.

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable au rachat de minoritaires postérieurs à la prise de contrôle d'une société immobilière.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels leurs performances sont suivies à savoir, dans le cas du Groupe, en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité.

La valeur actuelle des groupes d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Aucune charge de dépréciation n'a été constatée sur l'exercice

2025.

Note 8. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation. Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Marques et licence

Les licences (y compris celles provenant de regroupement d'entités) ont une durée d'utilisation limitée (car elles sont régulièrement entretenues). L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée (entre 15 et 20 ans).

Les marques (y compris les marques provenant de regroupement d'entités) n'ont pas de durée d'utilisation limitée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties. Elles font l'objet de tests de dépréciation.

Les dépenses ultérieures sur les marques sont comptabilisées directement en charges.

Solutions informatiques

Les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les solutions produites (développées par l'entité, comme les sites marchands par exemple) sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définies à l'article 611-3 du règlement ANC 2014-05 relatif au plan comptable général (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation). Lorsqu'un logiciel acquis doit être adapté pour répondre à des besoins spécifiques du Groupe, les travaux de développement sont inscrits à l'actif à leur coût de production dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères d'activation.

Lorsque ces développements sont réalisés à partir d'une solution informatique mise à disposition via un droit d'accès (mode « Saas ») :

- le coût de l'abonnement aux services d'accès du ou des logiciels est reconnu en charges au fur et à mesure de la réalisation de la prestation continue ;
- les coûts de mise en œuvre du contrat (configuration, adaptation, interfaces, paramétrage...) sont activés.

Les dépenses d'étude préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses postérieures à la mise en service des sites internet sont comptabilisées également en charges (mise à jour graphique, par exemple), sauf si elles ne sont pas liées à la simple exploitation du site mais permettent de l'améliorer (adjonction de fonctions nouvelles, par exemple). Ces solutions informatiques sont amorties sur la durée d'utilisation estimée (entre 3 et 5 ans).

Frais de développement

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif et sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée (qui n'excède généralement pas 3 ans).

Fonds de commerce

Les fonds de commerce considérés à durée de vie illimitée ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016 et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.



En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Frais de développement valeurs brutes	31					31
Solutions informatiques valeurs brutes	1 852	225	-			2 077
Marques, licences et brevets valeurs brutes	4	-	-			4
Autres immobilisations incorporelles et avances valeurs brutes	8	-				8
Immobilisations incorporelles brutes	1 894	225	-			2 119
Frais de développement amortissements et dépréciations	-31					-31
Solutions informatiques amortissements et dépréciations	-150	-27				-177
Marques, licences et brevets amortissements et dépréciations	-1 429	-84	-			-1 513
Autres immobilisations incorporelles et avances amortissements et dépréciations	-	-				-
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	-1 610	-111	-			-1 721
Frais de développement	-					-
Solutions informatiques	1 701	198	-			1 900
Marques, licences et brevets	-1 425	-84	-			-1 509
Autres immobilisations incorporelles et avances	8	-				8
VNC Autres immobilisations incorporelles	283	115	-			398

Note 9. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation. Les dépenses de gros entretien sont identifiées dès l'origine dans le coût de l'immobilisation, sous forme de composants. Il s'agit des dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les immobilisations acquises dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) sont comptabilisées au coût d'acquisition égal à la totalité du montant facturé, sans tenir compte de l'incitation financière reçue du fournisseur (cette dernière étant comptabilisée immédiatement en produit exceptionnel, en tant que produit de cession du dossier permettant au fournisseur d'énergie d'obtenir les CEE).

Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes

- Constructions : 10-20 ans,
- Matériel et outillages : 2- 10 ans,
- Véhicules : 2-10ans,
- Matériel informatique : 2-10 ans
- Mobilier, agencement et équipements : 2-10 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Dépréciations

Voir note 3

Contrats de location

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues en début de contrat sont lissées sur la durée du bail.

Les franchises, abandons de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs. sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes.



- le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail

En milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Terrains et constructions valeurs brutes	17 575	1 443			839	19 857
Véhicules, matériels et outillages valeurs brutes	5 147	39	-13		82	5 255
Mobiliers, agencements et installations valeurs brutes	10 629	1 026	-24		27	11 657
Autres immobilisations corporelles et avances valeurs brutes	4 141	16	-		-948	3 209
Immobilisations corporelles valeurs brutes	37 491	2 524	-37		-	39 978
Terrains et constructions amortissements et dépréciations	-8 761	-591				-9 352
Véhicules, matériels et outillages amortissements et dépréciations	-4 438	-177	7			-4 608
Mobiliers, agencements et installations amortissements et dépréciations	-8 556	-424	24			-8 956
Autres immobilisations corporelles et avances amortissements et dépréciations	-	-	-			-
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	-21 755	-1 193	31			-22 917
Terrains et constructions valeurs brutes	8 814	852			839	10 505
Véhicules, matériels et outillages valeurs brutes	709	-138	-6		82	646
Mobiliers, agencements et installations valeurs brutes	2 072	602	-0		27	2 701
Autres immobilisations corporelles et avances valeurs brutes	4 141	16	-		-948	3 209
VNC Immobilisations corporelles	15 736	1 332	-6		-	17 061



Note 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

En milliers d'euros	01/01/2025	Résultat des mises en équivalence net des dividendes	Dividendes reçus des sociétés en équivalence	Augmentations et variations	Variations de périmètre	Divers autres mouvements	31/12/2025
Titres mis en équivalence							

Note 11. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondant à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe de l'entité mise en équivalence sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

Néant .

Note 12. Stocks et en-cours

méthode

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût d'acquisition des matières premières dont le cours fluctue tient compte des effets de couverture et du coût des couvertures. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Les coûts de production ne tiennent pas compte des coûts de sous-activité

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Matières premières	1 246	-5			1 241
Travaux en-cours					
Produits finis	22	-6			17
Stocks de marchandises	3 141	65			3 205
Actif circulant valeurs brutes	4 409	54			4 463
Matières premières dépréciations	-16	-28			-44
Travaux en-cours dépréciations					
Produits finis dépréciations					
Marchandises dépréciations	-58	-32			-90
Stocks et en-cours dépréciations	-74	-60			-134
Matières premières	1 230	-33			1 197
Travaux en-cours					
Produits finis	22	-6			17
Stocks de marchandises	3 083	33			3 116
Stocks et en-cours	4 335	-6			4 329



Note 13. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. La dépréciation tient compte de la partie couverte par l'assurance-crédit. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Clients valeurs brutes	9 524	103			9 627
Clients dépréciations	-468	-38			-506
Clients et comptes rattachés valeurs nettes	9 055	66			9 121
Factures à établir	38	-1			38
Clients et comptes rattachés	9 094	65			9 159



Note 14. Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2025
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	230	69				299
Créances sociales	9	17				26
Créances fiscales hors IS	428	-30				398
Etat, impôt sur les bénéfices	118	52				170
Impôts différés actif	252	-16		-55		181
Créances sur des parties liées	0	-0				-0
Autres créances	30	-14				15
Charges constatées d'avance et autres comptes de régularisation	635	205				840
Autres créances et comptes de régularisation	1 702	284		-55		1 930

En milliers d'euro	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2025
Autres créances et comptes de régularisation valeurs brutes	1 713	281		-55		1 939
Autres créances et comptes de régularisation dépréciations	-11	2				-9
Autres créances et comptes de régularisation	1 702	284		-55		1 930

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés.

Note 15. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Pour les valeurs mobilières de placement qui sont couvertes par des dérivés, il est tenu compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur l'instrument financier adossé dans le calcul des éventuelles dépréciations.

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2025
Valeurs mobilières de placement	33 222	4 000				37 222
Disponibilités	16 243	1 461				17 703
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	49 465	5 461				54 925



Note 16. Capital social, résultat par actions, plans d'options et de souscriptions d'actions

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

a. **Résultat par action De base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société et incluses dans les capitaux propres

b. **Résultat par action - Dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sur les titres de la société mère. Tous les plans émis par le Groupe sont attribués avec engagement de rachat de la part du Groupe à l'issue de la période de conservation. En conséquence, toutes les cessions aux salariés dans le cadre de ces plans sont traitées comme des cessions temporaires n'entraînant pas une perte de contrôle sur ces titres. Au moment du rachat par le Groupe des actions antérieurement attribuées aux salariés, la différence entre la valeur comptable consolidée de ces titres et leur prix de rachat aux salariés est constatée en charge et non en écart d'acquisition. Cette charge fait l'objet d'une provision dès qu'elle devient probable c'est-à-dire dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée des options est probable.

Le Groupe n'a distribué aucune action gratuite au cours de l'exercice mais a procédé au rachat d'actions de deux actionnaires.

Note 17. Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Engagements de retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Toutefois, la majeure partie des engagements de retraite supportée par le Groupe est constituée par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises. Il s'agit de régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat. Le groupe appliquant la méthode 2 (fondée sur IAS 19 dans sa version révisée en juin 2012), le coût des services passés, que les droits soient ou non acquis, est constaté immédiatement en compte de résultat et le rendement estimé des actifs de régime est calculé sur la base du taux d'actualisation retenu pour le calcul de la valeur actuelle de l'obligation.

Les régimes de retraite du groupe sont généralement partiellement financés par le versement de primes à des compagnies d'assurance de premier plan.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées sur la base d'hypothèses actuarielles. Le Groupe enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

Provisions pour risques et charges

Engagements de retraite et avantages similaires

Les engagements de retraite s'élèvent sont couverts intégralement par des fonds placés auprès d'une compagnie d'assurance de premier plan.

Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.



En milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions réglementées	-0	0	-				-0
Pensions et retraites	34		-34				
Restructuration							
Autres provisions pour risques	427	191	-90				528
Autres provisions pour charges							
Provisions	461	191	-124				528
Exploitation		191	-124				
Financier							
Exceptionnel		0	-				
		191	-124				



Note 18. Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les dettes sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance.

A ce jour, aucun emprunt du Groupe est assorti de clause de remboursement en cas de non-respect d'objectifs définis.

Les coûts (frais et prime, le cas échéant) d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

La charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunts est comptabilisée en résultat financier.

En milliers d'euros	01/01/2025	Augmentations et variations	Remboursements	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Autres fonds propres						
Emprunts obligataires						
Emprunts bancaires	3 516	2 019	-1 150			4 385
Emprunts de crédit-bail						
Prêts participatifs	-	-				-
Autres emprunts et dettes assimilés	37	-2				35
Découverts bancaires	41	-37				4
Total Emprunts et dettes financières	3 594	1 981	-1 150			4 425

En milliers d'euros	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2025
Autres fonds propres				
Emprunts obligataires				
Emprunts bancaires	1 400	2 985		4 385
Emprunts de crédit-bail				
Prêts participatifs	-			-
Autres emprunts et dettes assimilés	35			35
Découverts bancaires	4			4
Total Emprunts et dettes financières	1 440	2 985		4 425

En milliers d'euros	Taux Fixe	Taux variable	31/12/2025
Autres fonds propres			
Emprunts obligataires			
Emprunts bancaires	4 385		4 385
Emprunts de crédit-bail			
Prêts participatifs		-	-
Autres emprunts et dettes assimilés		-	
Découverts bancaires		4	4
Total Emprunts et dettes financières	4 389	4	4 389



Note 19. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Dettes fournisseurs	2 156	-358			1 798
Fournisseurs factures non parvenues	243	276			520
Fournisseurs et comptes rattachés	2 399	-82			2 317

Note 20. Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Clients créditeurs, avances et acomptes	336	41			377
Dettes sociales	6 269	-82			6 186
Dettes fiscales hors IS	1 059	-61			997
Etat, impôt sur les bénéfices	184	-54			130
Impôts différés passif	55			-55	-
Dettes sur des parties liées	330	412		-325	417
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	85	-356		330	59
Autres dettes	16	-15	3	-3	1
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	18	-0			17
Ecart d'acquisition négatif					
Autres dettes et comptes de régularisation	8 351	-116	3	-53	8 184



Note 21. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Conformément à la réglementation, il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas si l'entité a supporté des pertes au cours des deux derniers exercices.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Le Groupe n'est pas concerné par l'imposition minimum mondiale issue du dispositif Globe de l'OCDE.

Le montant total des reports déficitaires en France non activés s'élève à 124 K€ au 31 décembre (370 K€ au 31 décembre N-1).

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Impôts différés actif	252	-16		-55	181
Impôts différés passif	55			-55	-
Impôts différés nets	196	-16		-	181

En milliers d'euros	01/01/2025	Variation nette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Bases des impôts différés constatés en social					
Retraitements homogénéisation	247	15			262
Différences temporaires	-1 007	130			-877
Report fiscaux déficitaires	-15	15			-
Plafonnement des impôts différés					
Elimination des opérations internes		-108			-108
Base d'impôts	-775	52	0	0	-723
Impôts différés constatés en social					
Imposition différée sans base	3	-3		-	0
Retraitements homogénéisation	-62	-4		-	-66
Différences temporaires	252	-33			219
Report fiscaux déficitaires	4	-4			0
Plafonnement des impôts différés		-			
Elimination des opérations internes		27			27
Impôts différés	196	-16		0	181



Note 22. Instruments financiers

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier.

- le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier

— le résultat des options de vente de titres couvrant le portefeuille de valeurs mobilières de placement est reconnu à la cession des valeurs et classé en résultat financier.

Le report/déport sur les dérivés de change ainsi que les primes et soultes versées sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier,

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée.

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

Au 31 décembre 2025 – comme au 31 décembre 2024 le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).



Note 23. Information sectorielle et reconnaissance des produits

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques sont regroupés dès lors qu'ils représentent moins de 10 % du total consolidé, étant alors considérés comme non significatifs. Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits à un client. La livraison a lieu lorsque les produits ont été expédiés à l'adresse indiquée, que le risque d'obsolescence et de perte a été transféré au grossiste et que ce dernier a accepté les produits conformément au contrat de vente.

Le Groupe est présent en France, Espagne et Portugal.



Note 24. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Production immobilisée et stockée	-4	1
Subventions	40	36
Autres produits d'exploitation	122	
Reprises de dépréciations et provisions	530	765
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	5	451
Autres produits d'exploitation	693	1 253

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Autres achats et charges externes	-8 713	-1 117
Autres charges	-493	-7 623
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	-6	
Autres charges d'exploitation	-9 212	-8 740

Note 25. Personnel et effectifs

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Salaires et traitements	-21 584	-21 220
Charges sociales	-7 524	-7 753
Participation des salariés	-549	-642
Charges de personnel	-29 656	-29 615

	2025
Cadres	57
Agents de maîtrise et techniciens	50
Employés et ouvriers	383
Effectifs par catégorie	490



Note 26. Amortissements et provisions

En milliers d'euros	2025	2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-111	-164
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-1 193	-1 162
Dotations aux amortissements	-1 303	-1 326
Dotations aux dépréciations sur immobilisations incorporelles		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations corporelles		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-501	-395
Dotations aux provisions sur risques et charges	-191	-162
Dotations aux dépréciations et provisions	-693	-557
Reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles		
Reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles		
Reprises de dépréciations sur actif circulant	406	235
Reprises de provisions sur risques et charges	124	498
Reprises de dépréciations et provisions	530	733
Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 466	-1 150

Note 27. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2025	Publié 2024
Dividendes	-	
Gains de change		
Reprises de dépréciations et provisions financières	10	84
Autres produits financiers	1 668	1 557
Produit de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	0	
Produits financiers	1 678	1 641
Charges d'intérêts	-62	-90
Pertes de change	-0	
Dotations aux dépréciations et provisions financières	0	-10
Autres charges financières	-6	-5
Charges de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	-0	
Charges financières	-69	-105
Charges et produits financiers	1 609	1 536

En milliers d'euro	2025	Publié 2024
Dividendes	0	
Résultat de change	0	
Dépréciations et provisions nettes	10	74
Produit (charge) de l'endettement financier net	1 599	1 462
Résultat de déconsolidation et cessions d'immobilisations financières et titres	0	
Charges et produits financiers	1 609	1 536

Note 28. Produits et charges exceptionnels

Ces rubriques regroupent sont directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que dans ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du Groupe. Il en résulte que certains événements initialement considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes individuels peuvent ne pas être considérés comme tels dans les comptes consolidés. Ainsi cette analyse peut conduire à une classification différente desdits produits et charges dans les comptes consolidés par rapport à celle retenus dans les comptes individuels.

Le groupe n'est pas concerné au 31 décembre 2025 par ce classement.

Note 29. Impôts sur les résultats

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	2025	2024
Impôt courant	-1 983	-2 001
Impôts différés	-16	17
Impôts sur les résultats	-1 999	-1 984

En milliers d'euros	2025	2024
Résultat avant impôts	8 755	8 591
Taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	25.00%	25.00%
Charge d'impôt théorique	-2 189	-2 148
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	-	-
Incidence des crédits d'impôts	74	69
Activation, limitation ou non constatation de déficits	88	87
Incidence des autres différences permanentes	-83	-21
Impact de l'intégration fiscale	-	-
Différentiel de taux / impôt société	74	47
Autres	36	-19
Charges d'impôt effectivement constatées	-1 999	-1 984

Note 30. Engagements

Les cautions bancaires s'élèvent à 1 560 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 683 K€ pour l'exercice précédent..

Note 31. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché ou sont non significatives.

Rémunérations des organes de direction

Information non communiquée car cela reviendrait à fournir une information individuelle.

Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charge au compte de résultat consolidé au titre du contrôle légal de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à 36 K€ contre 56 K€ pour l'exercice précédent.

Note 33. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant